



# Rapport annuel 2009



Neuchâtel  
Etablissement cantonal  
d'assurance et de prévention

Place de la Gare 4 - cp  
2002 Neuchâtel  
032 889 62 22  
ecap@ne.ch  
[www.ecap-ne.ch](http://www.ecap-ne.ch)

## NOS BÂTIMENTS-PATRIMOINE

### La «Maison des chats» à Boveresse

**2009 a marqué le début d'une nouvelle ère dans l'histoire de cette belle et vaste demeure du 18<sup>e</sup> siècle, connue aussi sous le nom de maison Petitpierre. Avec l'ouverture d'une distillerie artisanale et d'un jardin thématique dédié aux plantes aromatiques entrant dans la composition de la boisson emblématique du Val-de-Travers, elle s'inscrit désormais comme une étape de la Route de l'absinthe, fil...bleu de la découverte du patrimoine culturel, naturel et bâti de la région.**

Mesurant près de 20 m de côté et plus de 15 de hauteur, cet édifice au coeur du village de Boveresse, dans la nouvelle commune de Val-de-Travers, a été construit en 1777 par Jean-Antoine Barrelet. Il présente une façade caractéristique protégée par un avant-toit en berceau qui abrite aussi un curieux balcon de bois au dernier étage. La corniche reliant les bases de cet avant-

toit est surmontée en son centre d'un cartouche aux armes de la famille du constructeur, flanqué d'une paire de chats sculptés dont la maison a tiré son surnom. Juste au-dessous, la clé de voûte de la porte-fenêtre du premier étage, avec son petit balcon de fer forgé, dominant la porte d'entrée, porte le millésime de la construction. Cet ensemble d'éléments marque l'axe de symétrie de cette façade, qui dispose avec la même rigueur ses fenêtres cintrées à volets. La maison est bâtie en pierre locale, caractérisée par une palette de teintes s'étendant du jaune beige au rouge léger. L'intérieur, soigné et bien conservé, comprend notamment de beaux poêles en catelles de faïence. Les deux étages supérieurs, dans les combles, avaient été voués au séchage de l'absinthe et sont restés vides à cet usage. Le nouveau propriétaire, M. L. Nebel, passionné par le patrimoine bâti et qui a aussi acquis et rénové la fameuse maison au minaret de Philippe Suchard à Serrières, a réveillé cette «âme» de la demeure. Il a mis le rez-de-chaussée à disposition d'un ami qui y a installé sa distillerie artisanale. Avec l'aide du canton et de Patrimoine suisse, il a aussi soigneusement restauré le jardin à la française, ceint d'un mur et auquel donne accès un élégant portail de fer forgé, qui complète



la maison au sud. Celui-ci présentera désormais au public la gamme des plantes aromatiques entrant dans la composition de l'absinthe. La Maison des chats, exemple de partenariat public-privé réussi dans la préservation du patrimoine bâti, complète ainsi utilement le fameux séchoir à absinthe de Boveresse et autres hauts lieux de la «Fée verte». (Pour visiter: [www.absinthe-originale.ch](http://www.absinthe-originale.ch).)

**Photos David Kocher, Saint-Aubin**

Chaque année, nous présentons ici un des bâtiments marquant le cadre de vie neuchâtelois. Une manière de souligner l'importance que revêt, pour tous les citoyens du pays de Neuchâtel, notre patrimoine bâti. Sa valeur socio-culturelle est inestimable. Sa valeur matérielle est assurée par l'ECAP.



**Grandes lignes** 04-05

**Commentaires**

Domaine assurance 06-08

Domaine prévention 09-15

Gestion - administration 16-19

**Tableaux**

Statistiques assurance 20-31

Statistiques prévention 32-36

Comptes et résultats 37-49

**Sinistres 2009** 50-53

## GRANDES LIGNES 2009

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Si le résultat 2008 a été le pire de ces 15 dernières années, celui de 2009 a été le meilleur. Les résultats très contrastés de ces deux années sont essentiellement dus aux résultats des placements financiers. Il convient dès lors d'apprécier cet excellent résultat avec une certaine réserve, ceci d'autant plus que les revenus des placements sont toujours plus volatils et que l'évolution des marchés financiers présente actuellement beaucoup d'incertitudes. C'est pour ces raisons que le comité de placement a décidé d'augmenter la proportion des attributions à la réserve de fluctuation pour chacune des catégories d'actifs. Ceci a conduit à affecter à la réserve de fluctuation plus de 10 millions de francs sur les 17.8 millions de francs que nous ont apportés les placements financiers en 2009.

Un aspect marquant et nettement moins réjouissant, est celui de l'importance de la sinistralité. Les dommages dus aux éléments naturels ont été les plus importants, en valeur, depuis 1999, année de l'ouragan Lothar. La grande partie des sinistres est due au poids et au glissement de la neige dans les districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Ces dommages s'expliquent par les importantes chutes de neige suivies de fonte et de gel. La combinaison de ces phénomènes n'a pas permis aux propriétaires de dégager leurs toits suffisamment tôt, ce qui explique les effondrements de toitures ou marquises ou les arrachages de ferblanteries.

En ce qui concerne les incendies, nous devons rappeler avant tout qu'ils ont malheureusement causé la mort de deux personnes, le 18 décembre, à l'occasion de l'incendie d'une maison d'habitation à St-Sulpice. Sur le plan matériel, les dommages dus aux incendies de l'année 2009 sont estimés à plus de 9 millions, soit à nouveau à un niveau supérieur à la moyenne de ces dix dernières années. Le principal sinistre est dû vraisemblablement à un mégot de cigarette qui aurait bou-

té le feu à des éléments combustibles situés à proximité d'une zone extérieure réservée aux fumeurs, ce qui laisse à penser que les nouvelles loi en matière de fumée ne sont pas sans créer de nouveaux dangers auxquels nous devons être attentifs. En ce qui concerne les autres causes de sinistres, vous en trouverez le détail dans les tableaux consacrés à ce domaine.

Du fait de l'importance des sinistres, le résultat technique de l'assurance est négatif de plus de 2 millions de francs, montant qui prend en compte les 700'000 francs que l'ECAP versera à la communauté intercantonale pour les risques éléments naturels qui viendra en aide au canton de Fribourg fortement touché par la grêle, en été 2009, avec des dégâts supérieurs à 100 millions de francs.

Les valeurs d'assurance ont augmenté d'environ 1,4 milliard de francs. La moitié environ de l'augmentation est due au passage de l'indice 105 à 106.6 et l'autre moitié aux nouvelles constructions et aux réestimations périodiques effectuées en cours d'année. En ce qui concerne le taux de prime moyen il est resté inchangé par rapport à l'année précédente.

Au vu du bon résultat d'ensemble de l'année 2009, la Chambre a décidé lors de sa séance du 29 avril, d'attribuer 5.5 millions de francs à la réserve pour réduction des primes futures et 1 million de francs au fonds du 200<sup>e</sup> anniversaire pour la prévention.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à notre Etablissement, nous vous souhaitons une bonne lecture de cette synthèse annuelle.

Laurent Memminger, directeur





Bâtiments assurés

**46 689**  
46 389

Sinistres FEU

**360**  
348

Dommages FEU, Fr.

**9 298 004**  
9 034 286

Capitaux assurés<sup>1)</sup>, Fr.

**45 649 507 794**  
44 230 681 989

Sinistres  
ELEMENTS NATURELS

**1 541**  
423

Dommages  
ELEMENTS NATURELS, Fr.

**5 658 539**  
1 316 534

Primes nettes encaissées<sup>2)</sup>, Fr.

**29 123 394**  
28 162 132

Fonds de réserve, Fr.

**104 775 000**  
101 511 600

Dommages totaux, Fr.

**14 956 543**  
10 350 820

Taux de prime moyen  
(y.c. 0,20% pour la prévention et  
la lutte contre les dommages)

**0,638%**  
0,637%

Réserves par rapport au  
capital assuré

**2,295%**  
2,295%

Dommages par rapport au  
capital assuré

**0,328%**  
0,234%

En grand: chiffres du dernier exercice. En petit: chiffre comparatif de l'exercice précédent. La flèche indique la tendance.

<sup>1)</sup> A l'indice ECAP (indice régional des prix à la construction) 106.6

<sup>2)</sup> Y compris contributions pour mesures de prévention

## ► Bâtiments assurés

### Patrimoine bâti cantonal: plus de 45 milliards de francs

Le parc immobilier neuchâtelois a connu en 2009 une croissance encore un peu supérieure à celle de 2008, qui était déjà en forte progression par rapport à l'année précédente. Les bâtiments nouveaux sont au nombre de 542 (2008: + 502), soit un taux d'accroissement de 1,17% (2008: +1.05%) en moyenne cantonale. En réalité, compte tenu des démolitions et d'autres variations statistiques<sup>1</sup>, l'accroissement net du parc est de 300 unités, et s'établit à un total de 46 689 bâtiments. La valeur assurée globale atteint 45,65 milliards de francs, contre 44,23 milliards fin 2008, soit une augmentation de 3,2%. Avec une valeur d'assurance de 505,83 millions, les bâtiments nouveaux représentent plus du tiers de l'accroissement total de cette valeur, le reste étant à mettre au compte des réévaluations de bâtiments existants.

La classification des bâtiments selon leur usage fait apparaître des variations assez contrastées. La plus forte croissance est, comme les années précédentes, celle des bâtiments commerciaux (+6,9%). Deux autres catégories enregistrent des croissances supérieures à la moyenne: les bâtiments destinés à l'hôtellerie, à l'hébergement, à la restauration et au divertissement (+5,2%), et les petites constructions et dépendances (+3,2%). A l'inverse, l'effectif des bâtiments agricoles continue de s'éroder au fil des années: il a encore diminué de 2,4%. Les bâtiments administratifs et publics sont aussi en diminution, leur part au total reculant

<sup>1</sup> Précisons que si nous parlons toujours, par commodité, de «bâtiments» à ce chapitre, la statistique de l'ECAP se fonde en réalité, et logiquement, sur la notion de «police d'assurance». Or celle-ci ne recouvre pas toujours exactement celle de «bâtiment», d'un point de vue pratique. Une police peut dans certains cas englober plusieurs bâtiments contigus (par exemple des constructions annexes), mais peut aussi, dans d'autre cas, ne couvrir qu'une partie d'un même bâtiment physique (par exemple deux propriétés mitoyennes). Lors de transformations, de réaffectations, de transferts immobiliers, etc. des regroupements ou dégroupements de polices peuvent intervenir. Il en résulte un écart, assez minime certes, mais existant, entre le nombre effectif de bâtiments physiques et le nombre d'objets immobiliers assurés...

encore de 1%. Quant aux bâtiments voués à l'industrie et à l'artisanat, ils sont aussi en diminution, même si celle-ci est légère (-0,2%) et ne frappe pas toutes les branches d'activités au même titre.

Les maisons d'habitation restent évidemment la catégorie dominante du parc immobilier neuchâtelois. Elles représentent en nombre, plus de la moitié du patrimoine bâti (25 979 bâtiments, soit 55,64%) et en valeur, près des deux tiers (29,13 milliards, soit 63,83%).

Régionalement, la croissance immobilière reste inégalement répartie. Le district du Val-de-Ruz pointe toujours très au-dessus de la moyenne cantonale avec un taux d'accroissement du nombre de bâtiments de 1,88%. Celui de La Chaux-de-Fonds, avec un taux de croissance de 1,44%, se situe au 2<sup>e</sup> rang et aussi en dessus de la moyenne. Celui du Val-de-Travers, après une forte poussée de croissance en 2008, est en 2009 le seul des six districts à se situer en-dessous d'un taux de 1% (0,88%), et se situe ainsi au dernier rang. Le district du Locle affiche un taux de 1,03%, un peu mieux que ceux de Neuchâtel et de Boudry, ex-aequo avec 1,01%.

(>Tableaux pp. 20-24)

### Indice réadapté

L'indice ECAP des valeurs d'assurance, qui avait été haussé de 100 à 105 points dès le 1.1.2006, a dû être encore relevé à 106,6 points dès le 1.1.2009. Un rattrapage qui reste seulement partiel car l'ECAP a tenu à le limiter pour tenir compte des difficultés conjoncturelles. Mais qui est indispensable au vu de l'évolution de l'indice de référence, celui des prix de la construction pour l'espace Mittelland, calculé par l'Office fédéral de la statistique. Ces prix, sous l'effet notamment du coût des matériaux, sont depuis des années en forte hausse. Or, il faut rappeler que seule l'indexation permet de garder aux valeurs d'assurance un niveau réaliste par rapport à l'évolution des coûts de (re)construction des immeubles, et de légitimer l'assurance à la valeur à neuf.

## Sinistres

### **Incendies: presque un chaque jour... dont deux mortels**

Deux morts, presque un incendie par jour en moyenne, et près de 9,3 millions de francs de dommages estimés: c'est le bilan des sinistres feu dans le canton en 2009. Deux pertes de vies humaines, c'est heureusement fort rare, mais c'est le plus douloureux rappel du danger majeur que représente le feu. Et de la nécessité absolue des efforts de prévention et de défense contre l'incendie: au-delà de la valeur matérielle et socioculturelle des bâtiments, c'est l'intégrité des personnes qu'ils abritent que notre communauté doit préserver.

Indépendamment même de sa gravité sur le plan humain, ce bilan marque une certaine péjoration par rapport à 2008 (348 sinistres, 9 Mfr de dommages) et représente, en comparaison nationale, un niveau de sinistralité préoccupant dans notre canton.

Comme chaque année, on constate que la grande majorité des sinistres est rapidement maîtrisée, et leurs dommages limités, heureusement, grâce en particulier à l'efficacité des interventions des sapeurs-pompiers et aux mesures préventives. Mais la petite minorité de ceux qui tournent mal est particulièrement douloureuse. Ainsi, 14 seulement des 360 sinistres de 2009 (moins de 4%) ont dépassé les 100'000 fr de dommages; mais ils ont concentré plus des trois quarts (77,69%) de la facture totale: 7, 22 Mfr d'indemnités.

L'analyse des causes aboutit toujours aux mêmes constats. Si la foudre (154 sinistres, soit près de 43% du total) reste la cause la plus fréquente des débuts d'incendie, elle n'est responsable que de moins de 5% de dommages totaux. C'est dire que l'essentiel des dégâts des incendies tient à la responsabilité humaine: imprudences, négligences, comportement inadéquat... Les «grands classiques» donnant lieu aux alarmes feu sont toujours les défauts ou l'usage inappropriés d'appareils ou d'installations électriques (18% des cas, 8,9% des dommages); les imprudences commises avec des allumettes, cigarettes, bougies et autres flammes

ouvertes, en forte recrudescence (11,9% des cas, 33,1% des dommages); les installations de chauffage (cheminées, poêles, etc) non conformes ou mal utilisées (7,5% des cas, 16,6% des dommages, ce qui constitue aussi une recrudescence inquiétante); les casseroles oubliées sur la cuisinière (5,3% des cas, 1,9% des dommages). La fatalité y est rarement pour quelque chose...

Les incendies provoqués par malveillance restent préoccupants. S'ils représentent, en nombre, une part limitée des sinistres (22 cas), ils ne sont nullement anodins. D'abord parce qu'ils ont tout de même provoqué quelque 15% du total des dommages et surtout parce qu'ils traduisent des failles dans notre système de valeurs sociales. Chaque fois que la malveillance, mais aussi l'imprudence ou la négligence grave, sont manifestement cause du sinistre, nous engageons une action juridique. En 2009, 10 dossiers de ce type, dont 7 ont abouti, nous ont permis de récupérer près d'un demi-million de francs.

Sur le plan régional, ce sont les districts de Neuchâtel (22,5% des cas, 42,56% des dommages) et de Boudry (24,72% des cas, 26,4% des dommages) qui ont présenté la sinistralité la plus lourde. Suivent les districts de La Chaux-de-Fonds (19,17% des cas, 9,42% des dommages), du Val-de-Travers (12,50% des cas, 16,39% des dommages) et du Locle (11,67% des cas, 4,23% des dommages). Le Val-de-Ruz reste le district le moins «sinistré» tant en nombre de cas (9,44%), qu'en dommages (1,01%).

Les habitations concentrent toujours le plus grand nombre des sinistres, dans une proportion nettement supérieure au poids statistique de ce type de bâtiments (74,44% des cas, 42,71% des dommages). Les exploitations agricoles (6,67% des cas, 13,84% des dommages), les bâtiments publics (9,17% des cas, 5,38% des dommages) et les bâtiments industriels et artisanaux (3,61% des cas, 29,51% des dommages) sont les principales autres catégories touchées.

Au niveau du calendrier, les mois estivaux (mai, juin, juillet, août et septembre) ont concentré les deux tiers (65,27%) du nombre des sinistres, et une proportion encore supérieure (68,74%) des dommages.

(>Tableaux pp. 25-28)

### Eléments naturels: rude hiver...

Après le relatif répit salué en 2008, l'année dernière a été marquée par une nouvelle «explosion» des sinistres dus aux éléments naturels. Ils ont presque quadruplé en nombre et même quintuplé en coût! On a enregistré en effet 1541 sinistres de ce type en 2009, dont le total estimatif des dommages approchait 5,66 millions de francs, contre 423 sinistres pour 1,13 Mfr en 2008.

Ce sont surtout les multiples dégâts provoqués par un hiver long et neigeux qui sont responsables de cette péjoration. Plus de 90% des sinistres et des dommages se sont en effet concentrés sur les mois de janvier à avril. Pratiquement les deux tiers des sinistres (994 cas = 64,44%) et les trois quarts des dommages (4,17 Mfr = 73,82%) sont imputables au poids et au glissement de la neige. L'essentiel des autres sinistres ont été provoqués par la violence du vent: 493 sinistres (31,99%) pour des dommages totaux de 1,3 Mfr (23%). Grêle, inondations et mouvement du sol n'ont représenté que des cas nettement plus rares. Cette prépondérance des sinistres provoqués par l'accumulation de neige explique aussi que les districts de La Chaux-de-Fonds (445 sinistres, soit 28,88% du total, et 1,61 Mfr de dommages, soit 28,52% de l'ensemble), du Locle (284 sinistres, 1,33 Mfr de dommages) et du Val-de-Travers (235 sinistres, 0,99 Mfr de dommages) aient été les plus touchés.

Si, logiquement en fonction de leur prédominance statistique, les maisons d'habitation sont la catégorie de bâtiments la plus touchée (61,91% des sinistres, mais 45,45% des dommages), les exploitations agricoles se sont montrées une nouvelle fois très vulnérables, avec près d'un quart des sinistres et près d'un tiers des dommages enregistrés.

On constate une nouvelle fois qu'indépendamment des variations annuelles, la croissance constante du nombre et de la valeur des constructions, ainsi que les effets des modifications climatiques sur les intempéries, élèvent durablement les risques «éléments naturels». Ce problème constitue un sujet de préoccupation croissant et appelle des mesures préventives appropriées.

(>Tableaux pp. 29-31)

### Primes

L'encaissement des primes s'est accru dans la mesure de l'augmentation des valeurs assurées résultant à la fois des nouvelles constructions et de la réévaluation des bâtiments existants, mais est resté limité grâce à la reconduction des participations aux résultats accordées aux assurés. Il a atteint un total net de 29,12 millions de francs, contre 28,16 Mfr en 2008. Les primes d'assurance proprement dites effectivement perçues représentent 20,03 Mfr et la contribution aux frais de prévention et de lutte contre les dommages 9,09 Mfr. Le taux moyen de prime est resté pratiquement stable, à 0,638‰ (2008: 0,637‰), témoignant d'un coût réel de l'assurance très favorable. Notre système d'assurance publique obligatoire des bâtiments reste ainsi de loin le plus avantageux pour les propriétaires et les contribuables. Les quelques cantons qui connaissent le régime de l'assurance privée ont des taux de primes bien supérieurs.

(>Tableaux pp. 37 et 41)



## Police du feu

### Inspection des bâtiments: le bon rythme

Les commissions communales de police du feu ont atteint un niveau de performance correspondant aux objectifs, avec 6 457 bâtiments visités. Ce nombre correspond à 13,8% du total des bâtiments assurés, un taux qui permet de respecter le rythme légal d'une inspection tous les huit ans pour la majeure partie des bâtiments. Ce résultat 2009 est d'autant plus satisfaisant qu'il fait suite à un fléchissement en 2008, avec 4 871 bâtiments inspectés, contre 5 294 en 2007 (mais 2008 était une année d'élections communales, donc de renouvellement des commissions, ce qui induit généralement ce genre de «baisse de régime», le temps que les nouvelles équipes trouvent leurs marques!). Et qu'il a été acquis alors qu'on a enregistré une diminution significative de l'effectif des commissaires de police du feu, réduit à 321 personnes, contre 362 en 2008. Cette évolution semble confirmer notre pronostic concernant l'impact favorable des regroupements de communes sur l'efficacité de cette mission. L'expérience a largement démontré que ces inspections sont le seul moyen de déceler et de corriger nombre de lacunes, faiblesses et défauts. Ce qui reste parfaitement compatible avec une volonté affirmée d'éviter tout excès de formalisme dans ce domaine, comme le démontre le nombre de décisions de mise en conformité rendues en 2009, qui s'est inscrit à 1 469, contre 1 158 l'année précédente, ce qui représente bien sûr une augmentation en nombre absolu, mais pas en pourcentage 22,7% du total des bâtiments inspectés, contre 23,8% en 2008. A noter que 26 communes (représentant 35 localités) sont à ce jour dotées du logiciel de gestion des visites pour les commissions de police du feu: «Polfeu», qui continue à bénéficier d'améliorations régulières au fil de ses versions.

(>Tableaux p. 32)

### Réunions annuelles de districts

Les réunions annuelles de districts des représentants des commissions de police du feu et des corps de sapeurs-pompiers se sont tenues aux Geneveys-sur-Coffrane, aux Planchettes, à Saint-Blaise, à la Côte-aux-Fées et à Peseux entre le 20 et le 29 octobre 2009.

L'assemblée administrative a été dédiée aux rapports annuels des commissions de police du feu et a permis de présenter M. Jean-François Staehli, le nouveau chef du Service de la sécurité civile et militaire, entré en fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

L'assemblée technique a été consacrée à:

- la présentation du compte rendu de la visite du centre sportif de Val-de-Travers (Couvét);
- un parcours des exigences en matière de prévention lors de manifestations temporaires;
- une revue des sinistres de l'année avec la description d'un sinistre particulier;
- un rapport sur l'incendie du 22 janvier 2009 à Colombier;
- la réorganisation POLFEU 2009.

### Réunions annuelles 2010

Les réunions annuelles 2010 auront lieu selon le programme suivant:

**Val-de-Ruz: mardi 19 octobre à Fontainemelon**

**Le Locle, La Chaux-de-Fonds: jeudi 21 octobre à La Chaux-du-Milieu**

**Neuchâtel: samedi 23 octobre à Lignières**

**Val-de-Travers: mardi 26 octobre à Saint-Sulpice**

**Boudry: jeudi 28 octobre à Auvemier**

## COMMENTAIRES

### Commissions de police du feu

Dans chaque commune du canton, la Commission de police du feu est l'organe responsable de la sécurité incendie des bâtiments. Pour tous ceux qui ont à leur demander ou à leur transmettre des informations à ce sujet, voici la liste des présidents ou interlocuteurs désignés de ces commissions. La création des nouvelles communes de La Tène (par fusion de celles de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre) et de Val-de-Travers (fusion de Boveresse, Buttes, Couvet, Fleurier, Les Bayards, Môtiers, Noiraigue, Saint-Sulpice et Travers) a constitué la modification majeure de cette liste, les mutations locales de titulaires étant peu nombreuses.

#### District de Neuchâtel

**Neuchâtel:** Eric Leuba. **Hauterive:** Jean-Louis Leuenberger. **Saint-Blaise:** Jean-Michel Dessibourg. **La Tène:** Richard Bischof. **Cornaux:** François Droz. **Cressier:** Gabriel Staehli. **Enges:** Pierre-André Geiser. **Le Landeron:** Raymond Hinkel. **Lignièrès:** Gérald Brunner.

#### District de Boudry

**Boudry:** Colette Baer. **Cortailod:** Jean-Pierre Wiedmer. **Colombier:** Robert Goffinet. **Auvernier:** Yann Noirjean. **Peseux:** Jean-Paul Robert. **Corcelles-Cormondèche:** Francis Kern. **Bôle:** Willy Droz. **Rochefort:** Bernard Matthey. **Brot-Dessous:** Christiane Moreno. **Bevaix:** Daniel Chevalier. **Gorgier:** Alain Kneuss. **Saint-Aubin-Sauges:** Denis Favre. **Fresens:** Jean-Marc Zwahlen. **Montalchez:** Louis Porret. **Vaumarcus:** Pierre Aubert

#### District du Val-de-Travers

**Val-de-Travers:** Thierry Michel. **La Côte-aux-Fées:** Pierre-André Gyseler. **Les Verrières:** M. Jean-Pierre Fauguel

#### District du Val-de-Ruz

**Cernier:** Marc Schaefer. **Chézard-Saint-Martin:** Jean-Bernard Steudler. **Dombresson:** Claude-Alain Schwab. **Villiers:** Alain Collioud. **Le Pâquier:** Gilles Cuche. **Savagnier:** Patrick Moser. **Fenin-Vilars-Saules:** Reto Tschärner. **Fontaines:** François

Callias. **Engollon:** Johnny Ruchti. **Fontainemelon:** Cesarino Pessotto. **Les Hauts-Geneveys:** Michel Etienne. **Boudevilliers:** Patrice Leboucher. **Valangin:** Eric Siegenthaler. **Coffrane:** Thierry Gretillat. **Les Geneveys-sur-Coffrane:** Michel Lardon. **Montmolin:** Ruth Desaulles.

#### District du Locle

**Le Locle:** Jean-Marie Cramatte. **Les Brenets:** Marc Eichenberger. **Le Cerneux-Péquignot:** Yvette Ruoni. **La Brévine:** Jean-Maurice Gasser. **La Chaux-du-Milieu:** Nathalie Schallenberg. **Les Ponts-de-Martel:** Cédric Schwab. **Brot-Plamboz:** Eric Haldimann

#### District de La Chaux-de-Fonds

**La Chaux-de-Fonds:** Jacques Froidevaux. **Les Planchettes:** Francis Wüthrich. **La Sagne:** Raymond Béguin.

### Installations thermiques: le gaz toujours en tête

Au même titre que les nouvelles installations de chauffage, toute installation existante modifiée doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à l'autorité communale. Il en va de même en ce qui concerne les canaux de fumée qui doivent impérativement être contrôlés par un maître-ramoneur, lequel attestera leur conformité aux prescriptions en vigueur. Le strict respect de ces modalités est indispensable à la minimisation des sinistres dus à des installations thermiques défectueuses. Le nombre de demandes d'autorisations d'installations thermiques a été de 733 en 2009, contre 663 en 2008, soit une augmentation de quelque 11%.

En ce qui concerne les différents types de combustibles, le gaz confirme sa faveur avec 346 autorisations délivrées contre 336 en 2008. Le mazout, en recul ces dernières années, a redressé sa position avec 190 installations contre 151 en 2008. Les installations alternatives telles que pompes à chaleur, chauffage à distance et autres passent de 92 à 112 installations, tandis que le bois (bûches, pellets, copeaux...) reste au même niveau (85 installations contre 84).

(->Tableaux p. 32)

## Sanctions de plans: nouvelle régression

Le contrôle des dossiers de plans de 50 communes neuchâteloises est une des tâches dévolues à l'ECAP dans le cadre de la police du feu. Les trois grandes communes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle assument elles-mêmes cette responsabilité. Toutefois, pour les immeubles présentant des risques d'incendie particuliers ou abritant simultanément de nombreuses personnes (selon l'article 16 de la Loi sur la police du feu) les dossiers doivent être approuvés par l'ECAP. Cette manière de faire permet d'unifier la prévention incendie sur tout le territoire cantonal.

L'année 2009 enregistre à nouveau une légère baisse des demandes de permis de construire par rapport à 2008. Cette tendance est régulière depuis 2004. En 2009, l'ECAP a examiné 580 dossiers de plans (264 constructions nouvelles et 316 transformations), contre 608 en 2008 (269 constructions et 339 transformations). Il y a eu une forte augmentation dans la transformation des immeubles locatifs. Après plusieurs années fastes dans la construction de bâtiments industriels de grandes dimensions, nous constatons actuellement une baisse significative de ce type de construction, due à la conjoncture difficile.

(>Tableaux p. 33)

## Permanence du problème de l'eau...

On compte toujours une proportion non négligeable de bâtiments (plus de 3,5% du total) ne disposant pas d'une alimentation en eau d'extinction sous pression. Il est vrai que leur nombre a régressé à 1664 en 2009, contre 1776 en 2008. Et que certains des bâtiments recensés comme tels peuvent être, et sont en partie, protégés néanmoins par des installations individuelles telles que des citernes avec réserve incendie. Ce problème récurrent de la sécurité incendie dans notre canton, qui concerne essentiellement bien sûr les zones rurales de montagne, continue pourtant de préoccuper l'ECAP, qui lui a affecté depuis 2008 un poste spécifique au sein de son équipe.

(>Tableaux p. 32)

## Subsides et frais divers

### Prévention et lutte contre les dommages

En 2009, l'ECAP a consacré 7,85 Mfr aux mesures de prévention et de défense incendie, soit 84,6% des quelque 9,3 Mfr attribués à ce titre, le solde représentant les contributions des assureurs privés et les revenus financiers. Les charges relatives à la lutte contre les dommages concernent les sapeurs-pompiers; celles relatives à la prévention concernent les mesures constructives et techniques volontaires (cloisonnements coupe-feu, paratonnerres, installations de détection, d'extinction, d'éclairage, etc) destinées à améliorer la sécurité feu des bâtiments. Sur ce dernier plan, nous avons pu traiter 119 dossiers contre 170 en 2008, la diminution s'expliquant vraisemblablement par une certaine frilosité des propriétaires à l'égard des investissements, due à la conjoncture économique. Les subventions accordées se sont montées au total à 1,09 Mfr (1,39 Mfr l'année précédente).

(>Tableaux pp. 34-36)

### Transmissions d'alarmes

Le nombre de bâtiments raccordés à la centrale de transmission des alarmes (CTA, n° 118) n'a progressé de deux unités, passant de 758 à fin 2008 à 760 à fin 2009.

(>Tableaux p. 32)

### Information - didactique

#### La prévention, c'est aussi la communication

Conformément à la vocation de l'établissement, l'essentiel de la communication de l'ECAP est évidemment consacré à la prévention des sinistres et à l'information générale des assurés et du public. Elle passe surtout par les canaux éprouvés que sont l'ECAPi, notre Centre d'information et de prévention, et le site Internet [www.ecap-ne.ch](http://www.ecap-ne.ch), ainsi que nos publications régulières: le présent rapport annuel et notre bulletin d'information Eau & Feu accompagnant, en fin d'année, l'envoi des avis de primes. Au fil de l'année écoulée, nous avons également poursuivi la diffusion de nos messages de prévention sous forme de spots sur la télévision régionale Canal Alpha, ainsi que par voies d'annonces spécifiques dans les principaux journaux du canton, notamment sur les dangers des feux d'artifice à l'occasion du Premier Août et ceux des bougies et autres décorations incandescentes à l'occasion des fêtes de fin d'année.

#### «Ecoles du feu»

Tout le monde devrait savoir utiliser, sur son lieu de travail, un extincteur: c'est l'objectif des «écoles du feu» subventionnées par l'ECAP. Ces cours d'instruction et d'entraînement à la manipulation d'extincteurs sur des feux réels sont organisés par des entreprises, des hôpitaux, des homes, etc. à l'intention de leur personnel. En 2009, 26 seulement ont été donnés, soit nettement moins que les deux années précédentes (59 en 2007, 44 en 2008).

#### Campagne «bâtiments élevés»

La campagne de promotion spéciale en faveur de la sécurité des personnes dans les bâtiments élevés (plus de 25 m du sol au rebord du toit ou plus de 22 m au niveau supérieur) de conception relativement ancienne s'est poursuivie en 2009. Nous accordons un taux de subventionnement préférentiel de 35%, à titre d'encouragement, pour des installations de mise en surpression

des cages d'escaliers et l'installation d'exutoires de fumée et de chaleur à leur sommet. Avec des cloisonnements adéquats, ainsi que l'optimisation des accès pour les véhicules de secours de gros gabarit, de telles mesures ont des effets très concluants, attestés par de multiples essais. Malheureusement, il faut constater que trop peu de propriétaires encore ont pris conscience de leur importance et de leur efficacité.

#### L'ECAPi: outil d'information et de formation en mutation

En 2009 à nouveau, l'ECAPi, centre d'information de l'ECAP, a renseigné et conseillé de nombreux visiteurs. Architectes, artisans des métiers du bâtiment, propriétaires ou locataires y viennent en quête de conseils et d'information sur les matériaux, notamment. L'ECAPi est aussi un passage classique pour les membres des commissions de police du feu ainsi que pour les sapeurs-pompiers des communes du canton. Il fait partie du circuit de formation des apprentis du Centre professionnel des métiers du bâtiment (ferblantiers, dessinateurs, menuisiers, ébénistes, ramoneurs...). Il a intéressé encore divers autres milieux professionnels et entreprises. Mais il constitue aussi une attraction didactique pour des groupes non professionnels tels que sociétés de contemporains ou volées de nouveaux jeunes citoyens. Rappel: l'ECAPi, qui jouxte la réception de l'ECAP, place de la Gare 4 à Neuchâtel, est ouvert les mercredis, jeudis et vendredis matin de 8h à 12h ou sur rendez-vous au 032 889 62 22. Unique lieu, loin à la ronde, où professionnels et simples particuliers peuvent s'informer librement, objectivement et sans contrainte commerciale, auprès de spécialistes, de tout ce qui touche à la protection des bâtiments contre l'incendie, l'ECAPi, accessible, accueillant, gratuit, reste cependant encore trop méconnu. L'ECAP veut donc tirer toujours mieux parti de cet outil informatif et didactique. C'est pourquoi il a entrepris en 2009 une importante refonte du centre qui doit être parachevée dans le courant de 2010, année du bicentenaire de l'établissement.

## En vue du bicentenaire...

Dans la perspective de ce bicentenaire, l'ECAP a organisé en 2009, en collaboration avec l'Ecole d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds, un concours au sein de sa classe de graphistes de 2<sup>e</sup> année pour la création d'une ligne graphique du 200<sup>e</sup>, destinée à être appliquée à toute la communication de l'ECAP en rapport avec cet anniversaire. Ce fut l'occasion d'intéressants échanges avec élèves et enseignants, et d'une belle démonstration de créativité de la part des concurrents. Au terme d'un choix difficile, c'est le travail de Kim Voisard qui a été retenu pour exécution. Coloré et festif, son visuel évoque à la fois les pas de danse qui marquent une fête et les nombreux pas accomplis ensemble au fil de deux siècles de solidarité pour la préservation des bâtiments. Un cahier spécial accompagnant l'édition de l'hiver 2009-2010 de notre bulletin Eau&Feu était consacré au bicentenaire, sur lequel reviendra bien sûr notre prochain rapport annuel.



## Ramoneurs

Durant l'année 2009, les différents maîtres-ramoneurs ont été régulièrement appelés à procéder à des constats de non-conformité des conduits de fumée à l'origine de sinistres incendie. Des travaux de mise en conformité de ces cheminées ont été ordonnés et une attestation de réutilisation des conduits transmise aux propriétaires.

Trop souvent, des conduits de fumée non réalisés dans les règles de l'art sont à l'origine de sinistres, fréquemment de grande importance.

Il est donc utile de rappeler ici l'obligation des installateurs de conduits de fumée de demander aux maîtres-ramoneurs de procéder à leur contrôle de conformité lorsqu'ils sont encore visibles. Une attestation de conformité est ensuite adressée à l'autorité communale par le maître-ramoneur.

La fréquence des ramonages des installations de chauffage à pellets pour les maisons "Minergie" est restée en discussion l'an dernier. A ce jour, aucun consensus n'a pu être trouvé.

La liste des maîtres-ramoneurs exerçant leur profession dans notre canton s'établissait comme suit au 31 décembre 2009:

**Neuchâtel Est + Chaumont:** Obrist André, Neuchâtel.

**Neuchâtel Ouest:** Fleury Vincent, Neuchâtel.

**District de Neuchâtel:** Schwab René, Cornaux.

**Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Auvonnier, Boudry, Bevaix, La Fruitière de Bevaix, Champ-du-Moulin, Rochefort, Brot-Dessous, Vaumarcus, Vernéaz, Brot-Plamboz:** Villommet Daniel, Peseux.

**Colombier, Bôle, Cortailod, Gorgier/Chez-le-Bart, Saint-Aubin/Sauges, Fresens, Montalchez:** Fallet Eric, Colombier.

**Communes du Val-de-Ruz:** Lovis Didier, Chézard.

**Communes du Val-de-Travers et La Brévine:** Struchen Gérald, Fleurier.

**Le Locle, Les Brenets, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu:** Banderet Claude-Alain, Le Locle.

**La Chaux-de-Fonds, Les Planchettes, La Sagne, Les Ponts-de-Martel, Les Petits-Ponts, Martel-Dernier:** Stuedler Jacques, La Chaux-de-Fonds.



### Corps de sapeurs-pompiers

#### Véhicules de première intervention pour regroupements de sapeurs-pompiers

Une première dans le canton! Avant d'équiper huit des 12 CSP regroupés ainsi que la section des Brenets, rattachée au SIS des Montagnes, un prototype a été testé en conditions réelles conjointement par les pompiers de la Vallée de la Brévine (CSPVB) et le centre d'instruction de Couvet. Après une quinzaine de modifications, la série de véhicules, communément appelés «concept ECAP» a été réalisée par lots de deux unités. L'ensemble est composé d'un véritable véhicule tout-terrain muni d'une double cabine, permettant d'embarquer jusqu'à cinq sapeurs-pompiers, ainsi que le matériel de sauvetage et d'extinction ad hoc, et d'une remorque dotée d'une motopompe et de ses accessoires nécessaires à l'alimentation en eau d'extinction. Conformément à la planification, à la fin de l'année, seul un véhicule devait encore sortir de fabrication. Avant de recevoir son train d'intervention, chaque CSP a envoyé une délégation au centre d'instruction pour une journée de formation avec pour objectif la mise en action d'une lance directement sur le foyer en trois minutes avec un effectif réduit de trois à cinq sapeurs-pompiers. Dans ces conditions, semblables à celles des premières minutes sur un lieu d'incendie, seule une excellente coordination entre les intervenants permet d'atteindre les résultats escomptés.



#### PolFeu 09

Lancée en 2008 par le conseiller d'Etat Jean Studer, l'étude concernant la réorganisation des sapeurs-pompiers dans le canton s'est poursuivie en 2009 avec son lot de rebondissements. Après l'annulation de l'information aux communes, prévue début mai, le groupe de travail a remis un rapport au chef du département en octobre. Alors que la première partie décrit la situation actuelle et corrige les informations erronées parues à diverses reprises dans la presse régionale, la seconde propose quelques pistes pour la réorganisation future. Face à la complexité du sujet, le comité de pilotage poursuit la réflexion principalement par rapport aux aspects organisationnels, juridiques et financiers. Dès lors, on comprend aisément l'impatience des sapeurs-pompiers, principaux concernés, face à cette situation qui leur paraît interminable.

#### Centre d'instruction de Couvet

Dans la continuité de ses investissements, l'ECAP a financé la transformation des installations techniques de la «maison du feu» sise sur la piste d'exercice du centre d'instruction cantonal de Couvet. Concrètement, il s'agissait de remplacer les systèmes de simulation de feu, fortement usés par leur utilisation intensive dans des conditions extrêmes (températures de l'ordre de 450 °C, fumées, suies, eau, etc.) depuis la construction de la piste en 2001. Le fonctionnement aléatoire de certains dispositifs présentait des risques pour les utilisateurs. La nouvelle technologie installée allie gaz et air comprimé, ce qui permet une réduction de la consommation en combustible. Quant à l'extinction en conditions «réelles», elle sera déplacée dans un nouveau container à bois, dont les fumées seront raccordées à un dispositif de traitement (lavage) déjà en fonction sur le site.

## Mutations

Au niveau des commandements, une seule mutation est à relever: au CSP Bôle-Colombier, le cap. Jean-Luc Geiser a succédé au cap. Bernard Moeckli au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Malheureusement pour des raisons de santé, dans le courant du printemps, il a dû être remplacé par le plt. Laurent L'Eplattenier qui a repris le commandement du corps ad interim avant d'être nommé commandant, au grade de capitaine, en fin d'année. La situation se présente dès lors globalement comme suit:

**Service d'incendie et de secours (SIS) Neuchâtel et Littoral Centre (Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Auvernier):** M. Frédéric Muhlheim.

**CSP Bas-Lac (Marin-Epagnier, Thielle-Wavre, Hauterive, Saint-Blaise, Enges):** cap. Alain Stoller.

**Centre de secours Entre-deux-Lacs (Le Landeron, Cornaux, Cressier, Lignièrès):** maj. Sébastien Domon.

**Centre de secours Littoral-ouest (Cortailod):** maj. Jean-Claude Bonvin. **CSP du Vignoble (Bevaix, Boudry, Cortailod):** cap. Pascal Chapuisod. **CSP Bôle-Colombier:** cap. Laurent L'Eplattenier. **CSP Rochefort/Brot-Dessous:** cap. Pierre-André Lambercier. **CSP La Béroche (St-Aubin/Sauges, Vaumarcus, Gorgier/Chez-Le-Bart):** cap. Olivier Kuster. **CSP Fresens:** cap. Jean-Marc Zwahlen. **CSP Montalchez:** cap. Yves Vuillermet.

**Centre de secours Val-de-Travers (Couvét):** maj. Jean-Blaise Curtit. **CSP Val-de-Travers (Les Bayards, Boveresse, Buttes, La Côte-aux-Fées, Couvet, Fleurier, Môtiers, Noiraigue, St-Sulpice, Travers, Les Verrières):** cap. Patrick Piaget.

**Centre de secours Val-de-Ruz (Fontainemelon)** maj. Patrick Vuilleumier. **CSP Val-de-Ruz Nord (Cernier, Les Hauts-Geneveys, Fontainemelon, Fontaines, Chézard-St-Martin):** cap. Yves Bellenot. **CSP Val-de-Ruz Est (Dombresson, Le Pâquier, Villiers):** cap. Patrice Huguenin. **CSP Savagnier, Engollon, Fenin-Vilars-Saules:** cap. Laurent Ryser. **CSP Val-de-Ruz Ouest (Montmollin, Boudevilliers, Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane, Valangin):** cap. Didier Gyger.

**Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises (SIS) (La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Les Brenets):** maj. Jean-Michel Mollier. **CSP Vallée de La Brévine (La Chaux-du-Milieu, La Brévine, Le Cerneux-Péquignot):** cap. Philippe Raval. **CSP Les Marais (Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martel, La Sagne):** cap. Yvan Gonin. **CSP Les Planchettes:** cap. Christophe Calame.

### Structures et collaborateurs

#### Conseil d'administration

La nouvelle composition du Gouvernement neuchâtelois issue des élections cantonales du printemps 2009 a aussi renouvelé la présidence de la Chambre immobilière, conseil d'administration de l'ECAP. Celle-ci a été reprise par le nouveau chef du Département de la gestion du territoire, le conseiller d'Etat Claude Nicati. Par ailleurs, un nouveau membre du conseil a été nommé en la personne de M. David Racheter, de St-Sulpice, qui a remplacé M. Pascal Stirnemann, de Môtiers. La composition du conseil se présentait ainsi au 31.12.2009:

Président: Claude Nicati, conseiller d'Etat, Bevaix.

Vice-président: Francis Monnier, agriculteur, Dombresson

Membres: Daniel Bürki, consultant, Auvernier; Pierre Godet, ancien directeur de la BCN, Neuchâtel; Pierre Hirschy, ancien conseiller d'Etat, La Sagne; Florence Perrin-Marti, conseillère communale, Le Locle; David Racheter, dessinateur en chauffage et ventilation, Saint-Sulpice.

#### Organisation interne et fonctionnement de l'ECAP

L'équipe de l'ECAP a accueilli en 2009 un nouveau membre en la personne de M. Frédéric Soguel, qui a rejoint les rangs des experts des bâtiments; il est appelé à y remplacer M. Jean-François Rumley, qui prendra sa retraite dans quelques années et a déjà réduit ses activités de 50%.

Expert des bâtiments lui aussi, M Pierre-Yves Eggli a pour sa part obtenu le diplôme d'expert cantonal AEAL. Chez les experts d'arrondissement, deux nouveaux titulaires sont entrés en fonction: pour les districts de Neuchâtel et Boudry, Mme Florence Hippenmeyer, architecte, et pour les districts de La Chaux-de-Fonds et Le Locle, M. Cédric Aklin, architecte. Ces deux per-

sonnes remplacent respectivement M. Joseph Waser et M. Pierre Gaudenzi, arrivés au terme de leur mandat en 2008. L'effectif total reste donc de 19 personnes.

L'organisation de l'ECAP se présente ainsi au 31.12.2009:

#### Direction et administration

Directeur: Laurent Memminger.

Chef de projets: Thierry Droxler

Assistante de direction: Doris Ronsse.

Secrétaire-réceptionniste: Ruth Desaulles.

Secrétaires: Maryse Lebas, Isabelle Lebet.

Correspondant informatique: Daniel Guyot.

Gestionnaires de dossiers: Dominique-Jean Bärtschi, Catherine Fehlmann, Daisy Hartmann, Mickaël Leuba, Brigitte Louis.

Gestionnaire des sinistres incendies: Pierre-André Currit.

Responsable financier: Stéphane Aellen.

Comptable: Eric Jean-Richard.

Aides-comptables: Marie-Christine Bréant, Angelica Palmieri.

Apprentie de commerce: Jessica Bargiela.

#### Expertise des bâtiments et police du feu

Expert cantonal: Pierre-Alain Kunz.

Experts: Claude Broggi, Claude Bühler, Pierre-Yves Eggli, Jean-François Rumley, Olivier Schuppisser, Frédéric Soguel, Raymond Vautravers.

#### Organe de contrôle

Cabinet d'audit Leitenberg & Associés

#### Experts d'arrondissements

**Neuchâtel et Boudry:** Olivier de Bosset, architecte, Neuchâtel; Fabienne Denoréaz Paul, architecte, Neuchâtel; Frédy Flury, dessinateur-architecte, Neuchâtel; Florence Hippenmeyer, architecte, Neuchâtel; Marcel Longhi, dessinateur-architecte, Neuchâtel; Chantal Préat-Allanfranchini, architecte, Neuchâtel; Claude Rufini, dessinateur-architecte, Bôle; Bertrand Sigg, architecte, Saint-Aubin.

**Val-de-Ruz et Val-de-Travers:** Roger-Claude Choffat, architecte, Fleurier; Paul Nagel, architecte, Les Hauts-Geneveys; Jean-Luc Pieren, technicien du bâtiment, Les Hauts-Geneveys; Pascal Tharin, architecte, Cernier; Daniel Vuilleumier, dessinateur-architecte, Fleurier.

**La Chaux-de-Fonds et Le Locle:** Cédric Aklin, architecte, Neuchâtel; France Christen Verdon, architecte, La Chaux-de-Fonds; Bernard Klaye, architecte, Le Locle; Jean-Marie Meroni, ingénieur civil, Le Locle; Michel Mora, architecte, La Brévine; Véronique Rebstein, architecte, La Chaux-de-Fonds.

## 🚩 Camerimo SA

Une partie des fonds qui garantissent la solidité financière de l'ECAP est investie dans l'acquisition d'objets immobiliers, essentiellement situés dans le canton. Cette part des activités de l'ECAP est menée à travers la société immobilière Camerimo SA, dont il détient l'intégralité du capital. Notre politique de répartition des risques financiers nous conduit toutefois à limiter nos placements dans l'immobilier à un maximum de 20% (ou 25% en prenant en compte les fonds de placements immobiliers). Actuellement, les investissements directs de l'ECAP dans l'immobilier atteignent environ 13,79 % de l'ensemble de ses placements financiers. Au 31 décembre 2009, le parc immobilier de Camerimo se compose des douze bâtiments ou ensembles de bâtiments suivants:

A Neuchâtel: place de la Gare 4, place Pury 3, rue Pourtalès 2, rues des Beaux-Arts 13/Portalès 13, faubourg du Lac 2, faubourg de l'Hôpital 65 (copropriété).

A La Chaux-de-Fonds: rue de l'Arc-en-Ciel 16, rue de la Fiaz 15.

A Saint-Aubin: rue du Rafour 5, rue de la Couronne 3-5.

A Fontainemelon: rue de la Promenade 11.

A Môtiers: Maison Rousseau.

Ce parc représente une valeur comptable de 28 millions de francs.

(>Tableaux pp. 46-47)

### 🚩 Résultats financiers

L'exercice 2009 boucle avec un excédent de revenus de 6'597'692 francs. Ce résultat est obtenu après une attribution de 10'105'000 francs à la provision pour fluctuation de cours, pour tenir compte, d'une part, de la hausse des valeurs des placements et, d'autre part, de l'accroissement de la volatilité des cours des titres et des monnaies. Il tient compte, de plus, d'une attribution de 3'263'400 francs au fonds de réserve pour adapter la couverture des risques à la hausse des valeurs assurées. Le résultat tient compte aussi d'un prélèvement de 3'180'571 francs à la provision pour rabais sur primes d'assurance années futures. Cette provision a été constituée les années précédentes, à l'occasion de bons résultats et permet, si les réserves et provisions sont suffisantes pour couvrir les risques, de réduire les primes. La participation au résultat offerte ainsi à nos assurés en 2009 et durant les 3 dernières années a été de 7 cts par mille francs de valeur assurée, ce qui correspond à une réduction moyenne de 10% de la facture adressée aux assurés, ou encore globalement à plus de 3 millions de francs par année. Enfin, ce résultat tient compte d'un prélèvement de 2'168'528 francs au fonds pour la prévention et la lutte contre les dommages pour financer l'acquisition de véhicules de première intervention destinés au corps communaux regroupés et pour l'amélioration des installations d'instruction de la piste d'exercices de Couvet.

La Chambre d'assurance immobilière a pu constater, lors de sa séance du 29 avril 2010, que les provisions et les réserves étaient correctement dotées par rapport aux risques couverts par l'Etablissement et que dès lors le résultat pouvait être distribué. Elle a décidé d'attribuer 5.5 millions de francs à la provision pour rabais sur primes d'assurance des années futures, ce qui permettra de reconstituer la provision qui aurait été complètement épuisée après la participation accordée encore pour 2010. Elle a, de plus, décidé d'attribuer 1 million de francs au fonds du 200<sup>e</sup> anniversaire pour

la prévention et la lutte contre les dommages et 97'692 francs au bénéfice reporté. Le fonds du 200<sup>e</sup> pour la prévention, qui atteindra le montant de 2 Mfr après attribution du million mentionné ci-dessus, sera plus particulièrement destiné à des subventions en matière de prévention contre les dangers dus aux éléments naturels et pour soutenir les projets d'amélioration de la disponibilité d'eau d'extinction dont les coûts incombent, en principe, aux propriétaires.

En ce qui concerne Camerimo SA, nous avons encore cette année procédé à des amortissements extraordinaires de 745'000 francs, ce qui explique que Camerimo SA n'a versé que 300'000 francs pour la rémunération du prêt de l'ECAP qui se monte à un peu plus de 28 millions de francs. Durant cette année Camerimo SA a vendu sa participation de 1/12 dans le complexe Esplanade à La Chaux-de-Fonds à un fonds immobilier, pour un montant de 3.5 millions, tout comme l'ont fait les autres investisseurs impliqués depuis l'origine dans cet investissement.

Les comptes de l'exercice de l'ECAP et de Camerimo SA ont été vérifiés par le Cabinet d'audit Leitenberger & Associés SA qui, en conclusion de ses rapports, en atteste l'exactitude (voir document ci-contre). Ils ont été acceptés par la Chambre d'assurance immobilière et l'assemblée générale de Camerimo SA en date du 29 avril 2010.

Claude Nicati,  
Président de la Chambre d'assurance immobilière et de Camerimo SA

Laurent Memminger,  
Directeur de l'ECAP et secrétaire de Camerimo SA

(->Tableaux pp. 37-45 et 48-49)



## Rapport de révision

**RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE À LA CHAMBRE  
D'ASSURANCE IMMOBILIÈRE DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL  
D'ASSURANCE ET DE PREVENTION (ECAP), Neuchâtel**

Conformément à l'art. 10 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 29 avril 2003 et à l'art. 6 de son règlement d'exécution du 1<sup>er</sup> décembre 2003, nous avons effectué l'audit des comptes annuels joints de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention, comprenant le compte d'exploitation, le bilan et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

**Responsabilité de la Chambre d'assurance immobilière**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe à la Chambre d'assurance immobilière. Cette responsabilité comprend la conception, le choix en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Chambre d'assurance immobilière est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 726 CO et art. 11 LBR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 30 avril 2010

**CABINET D'AUDIT LEITENBERG & ASSOCIÉS SA**




Jacques Rasi  
Expert-enseignant agréé  
responsable de mandat

Jacques Leitenberg  
Expert-enseignant agréé

Adressé : Comptes annuels (Compte d'exploitation, bilan et annexe)

## 🚩 Bâtiments assurés par catégorie

### a) Nombre de bâtiments par classe d'assurance

	A	%	B	%	C	%	D	%	Totaux	%
Massif	23 842	72	4 834	55	1 107	24	33	43	29 816	63.97
Non massif	2 773	8	1 441	17	1 498	32	21	28	5 733	12.30
Mixte	2 643	8	1 470	17	1 828	39	10	13	5 951	12.77
Massif solivage	3 594	11	891	10	206	4	11		4 702	10.09
Provisoire	276	1	84	1	44	1	1		405	0.87
<b>Nombre</b>	<b>33 128</b>	<b>100</b>	<b>8 720</b>	<b>100</b>	<b>4 683</b>	<b>100</b>	<b>76</b>	<b>84</b>	<b>46 607</b>	<b>100.00</b>

La classe de risque d'assurance de 82 bâtiments n'est pas encore définie (46 689 bâtiments au total)

### b) Valeur assurée par classe d'assurance

	A CHF	%	B CHF	%	C CHF	%	D CHF	%	Totaux CHF	%
Massif	20 082 376 797	73	9 995 021 969	72	1 732 661 150	43	35 903 018	53	31 845 962 934	69.76
Non massif	407 925 230	1	301 158 926	2	417 679 661	10	7 378 930	11	1 134 142 747	2.48
Mixte	1 592 172 512	6	1 149 493 758	8	1 377 663 951	34	10 752 248	16	4 130 082 469	9.05
Massif solivage	5 227 991 483	19	2 262 203 438	16	469 240 645	12	12 091 286	18	7 971 526 852	17.46
Provisoire	261 337 417	1	251 972 816	2	52 880 559	1	1 602 000	2	567 792 792	1.24
<b>Valeur assurée</b>	<b>27 571 803 439</b>	<b>100</b>	<b>13 959 850 908</b>	<b>100</b>	<b>4 050 125 966</b>	<b>100</b>	<b>67 727 481</b>	<b>100</b>	<b>45 649 507 794</b>	<b>100.00</b>

### c1) Bâtiments par usage

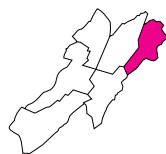
Usage du bâtiment	Nombre	%	Valeur assurée CHF	%	Variation %
Bâtiments administratifs et publics	1 732	3.71	5 981 268 796	13.10	-1.0
Maisons d'habitation	25 979	55.64	29 137 661 204	63.83	1.7
Agriculture	4 428	9.48	2 231 019 465	4.89	-2.4
Trafic et transports	7 406	15.86	1 311 409 169	2.87	0.9
Commerces	1 080	2.31	1 867 359 664	4.09	6.9
Industrie et artisanat	1 554	3.33	4 436 675 377	9.72	-0.2
Hôtellerie, hébergement, restauration et divertissement	203	0.43	500 454 887	1.10	5.2
Petits bâtiments et dépendances	4 307	9.22	183 659 232	0.40	3.2
<b>Totaux</b>	<b>46 689</b>	<b>100.00</b>	<b>45 649 507 794</b>	<b>100.00</b>	

## c2] Détail des bâtiments par usage

Codes	Usage des bâtiments	Nombre	Valeur assurée CHF
10	Bâtiments de bureaux et de service	245	1 152 880 615
11	Bâtiments scolaires	273	1 855 254 659
12	Bâtiments ecclésiastiques	218	504 447 508
13	Hôpitaux, maisons de soins, établissements divers	185	1 232 156 825
15	Bâtiments militaires	18	108 289 453
16	Bâtiments consacrés aux arts, à la culture et aux sports	529	953 157 223
19	Autres bâtiments publics	264	175 082 512
20	Habitations	22 492	22 618 990 509
29	Habitations avec industrie et/ou commerces	3 487	6 518 670 694
30	Bâtiments agricoles habités (fermes) ou assimilés	1 423	1 538 667 179
39	Autres bâtiments agricoles	3 005	692 352 286
40	Bâtiments destinés à la circulation, au trafic et aux transports	7 406	1 311 409 169
50	Magasins, commerces	237	1 403 179 907
51	Dépôts, entrepôts	843	464 179 757
60	Carrières, mines, extractions de matériaux et minerai, travail de la pierre et de la terre	53	108 056 435
62	Industrie du bâtiment (sans bois et construction métallique)	184	174 335 459
63	Produits alimentaires et de consommation	66	344 328 769
64	Industrie textile, du vêtement et du cuir	8	19 381 712
66	Travail du bois	172	150 888 646
67	Industrie du papier, arts graphiques	24	93 276 481
70	Industrie des matières synthétiques	26	45 711 162
71	Industrie chimique	37	366 304 859
72	Industrie de la métallurgie et des machines	252	1 149 698 463
74	Horlogerie, mécanique de précision	164	1 008 248 344
75	Industrie électronique	17	84 304 158
76	Approvisionnement et élimination	494	492 038 093
79	Bâtiments à multi-usages	57	400 102 796
80	Hôtellerie	83	308 223 632
81	Restauration	111	170 305 383
82	Divertissements, jeux	9	21 925 872
91	Petits bâtiments et dépendances	4 307	183 659 232
	<b>Totaux</b>	<b>46 689</b>	<b>45 649 507 794</b>

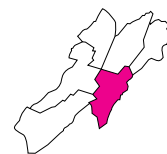
🚩 **Bâtiments assurés par districts**

**a) District de Neuchâtel**



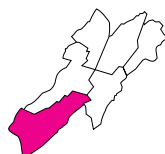
Commune / Localité	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2009 CHF	Valeur assurée bâtiments nouveaux CHF
Neuchâtel	4 852	36	9 897 095 383	64 699 000
Hauterive	518	4	553 022 790	480 000
Saint-Blaise	957	11	863 685 351	12 072 000
Marin - Epagnier	939	7	1 207 515 313	23 380 000
Thielle - Wavre	291	3	182 517 771	38 000
Cornaux	528	13	454 359 412	8 801 600
Cressier	720	8	573 585 140	17 600 000
Enges	177	1	81 801 700	580 000
Le Landeron	1 290	18	964 600 960	5 064 600
Lignières	460	6	273 890 296	565 000
<b>Total du district</b>	<b>10 732</b>	<b>107</b>	<b>15 052 074 117</b>	<b>133 280 200</b>
<b>Taux d'accroissement</b>		<b>1.01%</b>		<b>0.89%</b>

**b) District de Boudry**



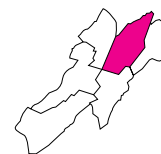
Commune / Localité	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2009 CHF	Valeur assurée bâtiments nouveaux CHF
Boudry	1 300	21	1 241 586 325	7 793 000
Cortailod	1 208	12	1 098 569 667	5 522 000
Colombier	1 421	5	1 329 862 505	101 000
Auvernier	571	10	431 876 487	3 600 000
Peseux	1 159	4	1 059 249 258	3 104 000
Corcelles-Cormondèche	1 418	17	979 132 539	23 752 000
Bôle	605	6	392 994 957	14 325 000
Rochefort	696	6	317 369 200	1 196 000
Brot-Dessous	116	0	44 132 027	0
Bevaix	1 385	23	862 334 314	11 443 400
Gorgier	879	7	557 714 996	4 914 000
Saint-Aubin - Sauges	822	3	587 395 837	170 000
Fresens	127	2	56 292 006	20 000
Montalchez	183	3	69 027 630	653 800
Vaumarcus	170	2	94 132 439	270 000
<b>Total du district</b>	<b>12 060</b>	<b>121</b>	<b>9 121 670 188</b>	<b>76 864 200</b>
<b>Taux d'accroissement</b>		<b>1.01%</b>		<b>0.85%</b>

## c] District du Val-de-Travers



Commune / Localité	Nombre total de bâtiments		Valeur assurée totale au 31.12.2009 CHF	
	Bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée	Valeur assurée bâtiments nouveaux CHF
Môtiers	404	8	294 086 129	32 226 229
Couvet	1 043	10	832 885 938	465 500
Travers	658	10	342 032 610	1 513 000
Noiraigue	251	3	128 720 191	1 410 000
Boveresse	264	1	112 499 515	490 000
Fleurier	1 086	5	919 813 275	7 775 000
Buttes	416	1	220 449 397	60 000
La Côte-aux-Fées	307	0	185 370 880	0
Saint-Sulpice	352	6	181 857 785	1 288 600
Les Verrières	445	2	275 926 696	875 000
Les Bayards	305	2	147 996 284	550 000
<b>Total du district</b>	<b>5 531</b>	<b>48</b>	<b>3 641 638 701</b>	<b>46 653 329</b>
<b>Taux d'accroissement</b>		<b>0.88%</b>		<b>1.30%</b>

## d] District du Val-de-Ruz



Commune / Localité	Nombre total de bâtiments		Valeur assurée totale au 31.12.2009 CHF	
	Bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée	Valeur assurée bâtiments nouveaux CHF
Cernier	651	31	539 773 400	16 170 550
Chézard - Saint-Martin	726	4	408 079 582	2 868 200
Dombresson	547	5	364 219 213	825 000
Villiers	211	6	109 471 903	983 400
Le Pâquier	157	4	85 053 250	250 000
Savagnier	526	5	265 109 226	3 737 000
Fenin - Vilars - Saules	350	2	196 205 097	663 000
Fontaines	500	15	287 500 480	2 787 000
Engollon	57	0	44 599 836	0
Fontainemelon	422	7	348 763 296	2 463 000
Les Hauts-Geneveys	420	11	253 390 422	4 651 800
Boudevilliers	350	4	257 454 669	1 460 000
Valangin	181	2	127 167 173	504 000
Coffrane	280	2	153 256 027	330 600
Les Geneveys-sur-Coffrane	446	7	367 791 918	2 850 000
Montmollin	243	7	121 956 359	43 000
<b>Total du district</b>	<b>6 067</b>	<b>112</b>	<b>3 929 791 852</b>	<b>40 586 550</b>
<b>Taux d'accroissement</b>		<b>1.88%</b>		<b>1.04%</b>

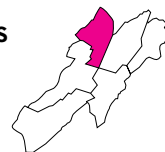


e] District du Locle



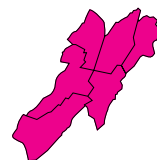
Commune / Localité	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2009 CHF	Valeur assurée bâtiments nouveaux CHF
Le Locle	2 589	27	2 805 770 386	70 034 000
Les Brenets	603	12	344 720 271	5 065 000
Le Cerneux-Péquignot	211	1	112 028 394	118 000
La Brévine	508	6	287 663 645	955 000
La Chaux-du-Milieu	301	4	164 147 730	1 540 000
Les Ponts-de-Martel	615	1	372 971 830	0
Brot - Plamboz	274	1	113 431 871	25 000
<b>Total du district</b>	<b>5 101</b>	<b>52</b>	<b>4 200 734 127</b>	<b>77 737 000</b>
<b>Taux d'accroissement</b>		<b>1.03%</b>		<b>1.89%</b>

f] District de La Chaux-de-Fonds



Commune / Localité	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2009 CHF	Valeur assurée bâtiments nouveaux CHF
La Chaux-de-Fonds	6 479	45	9 290 058 635	62 373 300
Les Planchettes	191	6	91 020 649	2 980 000
La Sagne	528	51	322 519 526	65 353 000
<b>Total du district</b>	<b>7 198</b>	<b>102</b>	<b>9 703 598 810</b>	<b>130 706 000</b>
<b>Taux d'accroissement</b>		<b>1.44%</b>		<b>1.37%</b>

g] Récapitulation



District	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2009 CHF	Valeur assurée bâtiments nouveaux CHF
Neuchâtel	10 732	107	15 052 074 117	133 280 200
Boudry	12 060	121	9 121 670 188	76 864 200
Val-de-Travers	5 531	48	3 641 638 701	46 653 328
Val-de-Ruz	6 067	112	3 929 791 852	40 586 550
Le Locle	5 101	52	4 200 734 126	77 737 000
La Chaux-de-Fonds	7 198	102	9 703 598 810	130 706 000
<b>Total du canton</b>	<b>46 689</b>	<b>542</b>	<b>45 649 507 794</b>	<b>505 827 00</b>
<b>Taux d'accroissement</b>		<b>1.17%</b>		<b>1.12%</b>


## 🚩 Sinistres incendie

### a] Les plus grands sinistres causés par le feu en 2009

Date du sinistre	Commune / Localité	Cause du sinistre	Affectation du bâtiment
26/05/09	Cressier	Cigares, cigarettes, pipes	Industrie agroalimentaire
22/01/09	Colombier	Canal de fumée	Maison d'habitation collective
10/05/09	Montalchez	Par un tiers	Ferme
28/03/09	Boveresse	Soudages, brasages	Atelier de réparation, carrosserie...
17/08/09	Neuchâtel	Causes inconnues	Maison d'habitation
23/05/09	Les Bayards	Canal de fumée	Ferme
13/09/09	La Chaux-de-Fonds	Appareils défectueux	Maison d'habitation av. partie commerciale
18/12/09	Saint-Sulpice	Causes inconnues	Maison d'habitation
12/06/09	Gorgier	Par des inconnus	Bâtiment public
25/05/09	Neuchâtel	Produits dangereux	Maison d'habitation av. partie commerciale

Ces 10 sinistres ont causé des dommages dépassant dans chaque cas CHF 200'000.-, pour un total de près de 7 millions de francs

## b) Indemnités estimées réparties selon les districts



	Nombre de bâtiments sinistrés		Indemnités CHF	
		%		%
La Chaux-de-Fonds	69	19,17	875 418	9.42
Val-de-Ruz	34	9.44	94 250	1.01
Neuchâtel	81	22.50	3 956 858	42.56
Le Locle	42	11.67	393 142	4.23
Val-de-Travers	45	12.50	1 523 950	16.39
Boudry	89	24.72	2 454 386	26.40
<b>Totaux</b>	<b>360</b>	<b>100.00</b>	<b>9 298 004</b>	<b>100.00</b>





## c) Indemnités estimées réparties selon le montant

Montant de l'indemnité Fr.	Nombre de bâtiments sinistrés	Valeur assurée CHF	Indemnités CHF	%
Jusqu'à Fr. 500	36	109 428 572	10 548	0.11
de Fr. 501 à Fr. 1 000	53	239 056 296	42 885	0.46
de Fr. 1 001 à Fr. 2 000	88	256 889 414	143 561	1.54
de Fr. 2 001 à Fr. 5 000	85	395 313 277	287 942	3.10
de Fr. 5 001 à Fr. 10 000	38	209 288 749	308 392	3.32
de Fr. 10 001 à Fr. 20 000	23	169 319 200	335 692	3.61
de Fr. 20 001 à Fr. 50 000	19	55 408 384	639 913	6.88
de Fr. 50 001 à Fr. 100 000	4	17 392 298	305 732	3.29
plus de Fr. 100 000	14	25 484 148	7 223 339	77.69
<b>Totaux</b>	<b>360</b>	<b>1 477 590 338</b>	<b>9 298 004</b>	<b>100.00</b>

## d] Indemnités estimées réparties selon les causes

Causes	Nombre de bâtiments sinistrés		Valeur assurée CHF	Indemnités CHF	
		%			%
Installation de chauffage (cheminées, poêles, etc)	27	7.50	40 064 594	1 544 240	16.62
Allumettes, cigarettes, bougies, etc...	43	11.94	180 751 579	3 076 196	33.12
Soudage, brasage	3	0.83	13 435 153	705 000	7.59
Feux d'artifice	4	1.11	3 117 769	8 083	0.09
Autres foyers déterminés	2	0.56	5 568 581	651	0.01
Combustion spontanée (divers)	1	0.28	5 223 400	1 863	0.02
Manipulation de produits inflammables	5	1.39	21 227 867	254 129	2.73
Huile de friteuse, contenu de casseroles	19	5.28	129 147 402	172 914	1.86
Explosions de gaz et de matières explosives	3	0.83	1 062 802	10 187	0.11
Court-circuit, installations et appareils électriques défectueux	65	18.06	306 978 819	823 078	8.86
Foudre	154	42.78	561 570 073	417 261	4.49
Malveillance, auteur connu	7	1.94	87 813 452	942 593	10.14
Malveillance, auteur inconnu	15	4.17	44 618 694	397 551	4.28
Autres causes connues	4	1.11	63 610 810	26 485	0.28
Cause inconnue	7	1.94	12 175 980	860 773	9.26
Cause encore indéterminée	1	0.28	1 223 362	50 000	0.54
<b>Totaux</b>	<b>360</b>	<b>100.00</b>	<b>1 477 590 338</b>	<b>9 293 004</b>	<b>100.00</b>

## e] Indemnités estimées réparties selon les mois de l'année

		Nombre de bâtiments sinistrés	Valeur assurée CHF	Indemnités CHF	%
	Janvier	20	34 021 394	1 061 490	11.42
	Février	8	74 186 685	54 982	0.59
	Mars	24	104 852 594	765 317	8.23
	Avril	18	119 239 381	173 054	1.86
	Mai	28	118 783 224	4 397 239	47.29
	Juin	28	93 732 804	416 434	4.48
	Juillet	102	249 415 534	421 627	4.53
	Août	50	372 971 511	597 439	6.43
	Septembre	27	47 117 455	558 998	6.01
	Octobre	16	29 007 836	251 051	2.70
	Novembre	13	101 888 544	113 882	1.22
	Décembre	26	132 373 376	486 491	5.23
	<b>Totaux</b>	<b>360</b>	<b>1 477 590 338</b>	<b>9 298 004</b>	<b>100.00</b>

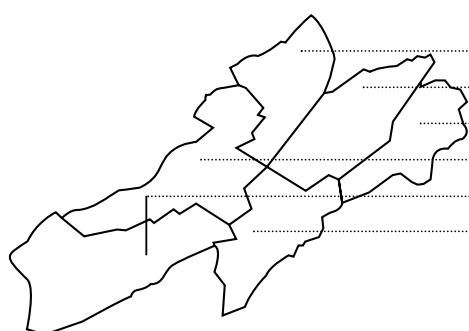
## f] Indemnités estimées réparties selon l'usage des bâtiments

Usage du bâtiment	Nombre de bâtiments sinistrés	%	Valeur assurée CHF	Indemnités CHF	%
Bâtiments administratifs à caractère public	33	9.17	365 253 422	499 779	5.38
Maisons d'habitation	268	74.44	883 015 686	3 970 871	42.71
Exploitations agricoles	24	6.67	23 965 825	1 286 706	13.84
Transports	8	2.22	11 742 602	677 627	7.29
Commerce	4	1.11	32 400 967	50 596	0.54
Industrie et artisanat	13	3.61	94 978 762	2 743 439	29.51
Hôtellerie	8	2.22	66 114 086	53 051	0.57
Divers bâtiments	2	0.56	118 989	15 935	0.17
<b>Totaux</b>	<b>360</b>	<b>100.00</b>	<b>1 477 590 338</b>	<b>9 298 004</b>	<b>100.00</b>



## Sinistres éléments naturels

### a) Indemnités estimées réparties selon les districts



	Nombre de bâtiments sinistrés	%	Indemnités CHF	%
La Chaux-de-Fonds	445	28.88	1 613 593	28.52
Val-de-Ruz	178	11.55	659 904	11.66
Neuchâtel	206	13.37	484 600	8.56
Le Locle	284	18.43	1 335 334	23.60
Val-de-Travers	235	15.25	994 875	17.58
Boudry	193	12.52	570 233	10.08
<b>Totaux</b>	<b>1 541</b>	<b>100.00</b>	<b>5 658 539</b>	<b>100.00</b>

### b) Indemnités moyennes estimées réparties par cause

Cause	Valeur moyenne du sinistre CHF
Ouragan	2 640
Grêle	3 485
Crues, inondations	3 175
Eaux de surface	5 810
Eboulements, glissement de terrain	1 940
Glissement et poids de la neige sur les toits	4 207





## c) Indemnités estimées réparties selon les causes

Causes	Nombre de bâtiments sinistrés	%	Valeur assurée CHF	Indemnités CHF	%
Ouragan	493	31.99	1 224 451 912	1 301 355	23.00
Grêle	8	0.52	21 237 951	27 881	0.49
Inondations	40	2.60	75 937 132	127 017	2.24
Eaux de surface	3	0.19	16 678 057	17 430	0.31
Eboulements, glissement de terrain	4	0.26	2 165 046	7 761	0.14
Glissement et poids de la neige sur les toits	993	64.44	1 115 938 519	4 177 095	73.82
<b>Totaux</b>	<b>1 541</b>	<b>100.00</b>	<b>2 456 408 616</b>	<b>5 658 539</b>	<b>100.00</b>

## d) Indemnités estimées réparties selon l'usage des bâtiments

Usage du bâtiment	Nombre de bâtiments sinistrés	%	Valeur assurée CHF	Indemnités CHF	%
Bâtiments administratifs à caractère public	55	3.57	234 704 166	155 732	2.75
Maisons d'habitation	954	61.91	1 105 760 979	2 571 875	45.45
Exploitations agricoles	329	21.35	309 922 614	1 845 550	32.62
Transports	66	4.28	81 228 603	310 931	5.49
Commerce	39	2.53	107 528 765	286 862	5.07
Industrie et artisanat	61	3.96	583 419 813	341 750	6.04
Hôtellerie	13	0.84	32 576 844	37 012	0.65
Divers bâtiments	24	1.56	1 266 832	108 827	1.92
<b>Totaux</b>	<b>1 541</b>	<b>100.00</b>	<b>2 456 408 616</b>	<b>5 658 539</b>	<b>100.00</b>

## e] Indemnités estimées réparties selon les mois de l'année

		Nombre de bâtiments sinistrés	Valeur assurée CHF	Indemnités CHF.	%
	Janvier	359	795 289 089	1 089 882	19.26
	Février	166	316 166 041	503 447	8.90
	Mars	764	821 845 126	3 418 665	60.42
	Avril	90	152 081 091	246 724	4.36
	Mai	29	73 743 500	75 300	1.33
	Juin	23	42 455 832	84 204	1.49
	Juillet	24	30 072 440	80 345	1.42
	Août	9	38 102 744	21 756	0.38
	Septembre	18	49 865 666	31 366	0.55
	Octobre	17	29 494 097	31 392	0.55
	Novembre	12	20 282 340	18 228	0.32
	Décembre	30	87 010 651	57 230	1.01
	<b>Totaux</b>	<b>1 541</b>	<b>2 456 408 616</b>	<b>5 658 539</b>	<b>100.00</b>

 Réassurance

## Décompte ECAP - Union intercantonale de réassurance UIR

	2009		2008	
	Feu	Eléments naturels	Feu	Eléments naturels
Primes payées	1 167 860	1 019 956	1 073 263	1 195 020
Prestations de l'UIR	-1 698	3 659	-45 929	-2 384
<b>Différence en faveur de l'UIR</b>	<b>1 166 162</b>	<b>1 023 615</b>	<b>1 027 334</b>	<b>1 192 636</b>

## Police du feu

### a) Inspection des bâtiments

	2009	2008
Bâtiments assurés au 31 décembre	46 689	46 389
Nombre de commissaires de police du feu dans le canton	321	362
Bâtiments inspectés - nombre	6 457	4 871
- en proportion des bâtiments assurés	13,83%	10,50%
Décisions de mise en conformité - nombre	1 469	1 158
- en proportion des bâtiments inspectés	22,75%	23,80%

### b) Bâtiments raccordés à la Centrale de transmission des alarmes (CTA, n°118)

	2009	2008
<b>Total</b>	<b>760</b>	<b>758</b>

### c) Bâtiments non raccordés au réseau d'eau (sans pression utile en cas d'incendie)\*

	2009	2008
District de Neuchâtel	113	71
District de Boudry	248	357
District du Val-de-Travers	324	303
District du Val-de-Ruz	169	180
District du Locle	335	397
District de La Chaux-de-Fonds	475	468
<b>Total</b>	<b>1 664</b>	<b>1 776</b>

### d) Installations thermiques

#### - autorisations délivrées, par district

	2009	2008
District de Neuchâtel	160 (ville: 93)	135 (ville: 76)
District de Boudry	181	199
District du Val-de-Travers	92	106
District du Val-de-Ruz	122	83
District du Locle	70 (ville: 41)	59 (ville: 36)
District de La Chaux-de-Fonds	108 (ville: 107)	81 (ville: 75)
<b>Total</b>	<b>733</b>	<b>663</b>

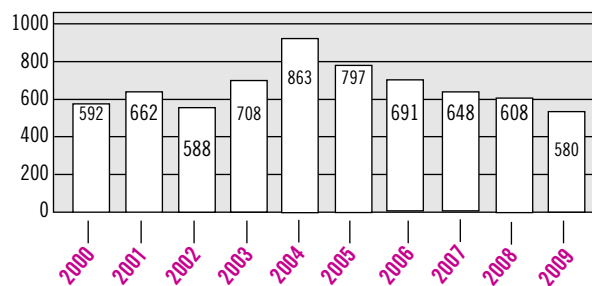
#### - autorisations délivrées, par type

	2009	2008
Mazout	190	151
Gaz	346	336
Bois (y.c. pellets)	85	84
Autres (pompes à chaleur)	112	92
<b>Total</b>	<b>733</b>	<b>663</b>

### e] Sanctions de plans, par type de bâtiment

	Nouvelles constructions		Transformations	
	2009	2008	2009	2008
Maisons familiales	118	110	163	167
Locatifs	19	25	48	34
Immeubles commerciaux et industriels	11	22	29	47
Bâtiments ruraux	16	21	37	51
Petits bâtiments, dépendances	96	86	23	27
Immeubles publics, écoles, etc.	4	3	6	3
Hôtels, restaurants, homes	0	2	10	10
<b>Totaux</b>	<b>264</b>	<b>269</b>	<b>316</b>	<b>339</b>

### f] Evolution du nombre des préavis de sanctions durant les dix dernières années



## Prévention et lutte contre les dommages

### a) Charges et contributions globales

	Charges 31.12.2009		Financement 31.12.2009	
	CHF	%	CHF	%
Charges supportées par le Fonds cantonal des sapeurs-pompiers	2 415 593.68	26.0		
Charges et subventions prévention	3 728 941.80	40.2		
Charges et subventions pour la lutte contre les dommages	3 135 995.33	33.8		
<b>Contribution de l'ECAP</b>			<b>7 846 834.94</b>	<b>84.6</b>
Contribution des assureurs privés			929 528.12	10.0
Intérêts du Fonds cantonal des sapeurs-pompiers			14 125.00	0.2
Autres recettes (Réseau d'alarme, loc. piste d'exercice Couvet, récepteur d'alarme, divers)			490 042.75	5.3
<b>Total de la prévention et de la lutte contre les dommages</b>	<b>9 280 530.81</b>	<b>100.0</b>	<b>9 280 530.81</b>	<b>100.0</b>

### b) Affectation générale des montants

	Charges 31.12.2009	Financement 31.12.2009
<b>Fonds cantonal des sapeurs-pompiers</b>		
Matériel et habillement	487 916.70	
Cours cantonaux et fédéraux	401 747.75	
Achats de matériel et frais d'entretien	288 403.33	
Maintenance du réseau d'alarme	419 495.50	
Mandats externes	30 814.05	
Inspections	881.30	
Fédération cantonale des sapeurs-pompiers	32 000.00	
Fédération suisse des sapeurs-pompiers	4 215.00	
Participation frais admin. service du feu	375 000.00	
Frais divers	375 120.05	
<b>Contribution de l'ECAP</b>		<b>981 897.81</b>
Contribution des assureurs privés		929 528.12
Intérêts du Fonds cantonal des sapeurs-pompiers		14 125.00
Autres recettes (Réseau d'alarme, loc. piste d'exercice Couvet, récepteur d'alarme, divers)		490 042.75
<b>Total fonds cantonal des sapeurs pompiers</b>	<b>2 415 593.68</b>	<b>2 415 593.68</b>
<b>A REPORTER page suivante</b>	<b>2 415 593.68</b>	<b>2 415 593.68</b>

	Charges 31.12.2009	Financement 31.12.2009
<b>REPORT de la page précédente</b>	<b>2 415 593.68</b>	<b>2 415 593.68</b>
<b>Charges et subventions prévention</b>		
Subsides pour mesures constructives et techniques - 119 dossiers traités (voir commentaires à la page suivante)	1 051 203.00	
Subsides divers prévention des incendies	-1 230.25	
Subvention pour adductions	67 207.00	
Subvention aux communes pour hydrants	163 979.00	
Contribution au fonds cantonal des eaux	200 000.00	
Action spéciale mesures débits hydrants et marquage	1 315.15	
ECAPi	87 482.90	
Frais prévention éléments naturels	308 857.40	
Frais de personnel et administratifs	1 482 665.00	
Divers	367 462.60	
Ajustement du fonds de prévention et de défense contre les dommages*	-	
<b>Contribution de l'ECAP</b>		<b>3 728 941.80</b>
<b>Total des charges et subventions prévention</b>	<b>3 728 941.80</b>	<b>3 728 941.80</b>
<b>Charges et subventions pour la lutte contre les dommages</b>		
<b>Centres de secours et communes</b>		
Véhicules	-57 212.55	
Constructions – subventions de locaux	300 000.00	
– amélioration de la piste feu, infrastructure	420 522.99	
Equipements divers	8 214.00	
Subventions SIS et CS	655 284.15	
Subsides cantonaux aux CS et SIS	254 000.00	
Subsides pour action spéciale regroupement de communes	1 748 005.10	
Ajustement du fonds de prévention et de défense contre les dommages*	-375 336.68	
<b>Divers</b>		
Collaboration avec la Police cantonale	107 726.05	
Recharges d'extincteurs et écoles du feu	4 332.75	
Installations de réceptacles de clés	3 750.00	
Subsides aux privés pour matériel de défense contre les dommages	2 154.00	
Frais de personnel et administratifs	82 504.00	
Divers	-17 948.48	
<b>Contribution de l'ECAP</b>		<b>3 135 995.33</b>
<b>Total des charges et subventions pour la lutte contre les dommages</b>	<b>3 135 995.33</b>	<b>3 135 995.33</b>
<b>TOTAL DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES DOMMAGES</b>	<b>9 280 530.81</b>	<b>9 280 530.81</b>

\* Pour l'évaluation, se référer à l'annexe aux comptes, principes d'évaluation et principes comptables, p. 40



## c) Affectation des subsides pour mesures constructives et techniques

	Montants CHF
<b>1) Mesures de prévention constructives volontaires</b>	
33 cloisonnements coupe-feu	163 287.00
1 obturation au travers de cloisonnements coupe-feu	600.00
2 escaliers de secours et installations fixes pour l'évacuation	17 811.00
2 constructions de citernes	23 162.00
1 installation de clapets coupe-feu	2 203.00
<b>39 Sous-total</b>	<b>207 063.00</b>
<b>2) Mesures de prévention techniques volontaires</b>	
1 acquisition d'armoires anti-feu	504.00
21 installations de détection incendie	233 787.00
6 installations à commandes manuelles ou automatiques pour l'évacuation de chaleur et le désenfumage	45 344.00
10 installations d'éclairage de sécurité et d'alimentation de sécurité	145 868.00
4 installations d'extinction automatique	16 266.00
6 installations de paratonnerre	53 257.00
2 installations de postes incendie, hydrants intérieurs (bouche incendie) colonnes sèches	32 396.00
2 installation d'extinction Sprinkler	45 627.00
2 installations de conduite d'eau avec pose d'hydrant	18 278.00
<b>54 Sous-total</b>	<b>591 327.00</b>
<b>3) Mesures de prévention d'organisation volontaires</b>	
26 écoles feux pour instruction et manipulation des extincteurs sur feux réels	45 493.00
<b>119 dossiers</b>	<b>843 883.00</b>
<b>4) Subvention extincteurs portatifs</b>	<b>207 320.00</b>
<b>5) Mesures de prévention contre les éléments naturels</b>	
4 installations de mesures techniques et constructives	17 871.00
<b>Total des subventions payées en 2009</b>	<b>1 069 074.00</b>
Remboursement d'une subvention octroyée mais à présent supprimée	-1 230.25
8 installations de réceptacles de clés SAFOS	3 750.00
4 adductions d'eau	67 207.00
<b>Total</b>	<b>1 138 800.75</b>

## Compte d'exploitation

	Info annexe	Exercice 2009 CHF	Exercice 2008 CHF
Primes d'assurance et contributions pour la prévention et la lutte contre les dommages	1	32 303 382.62	31 245 658.45
Réassurance, part aux indemnités de dommages	2	-1 961.00	48 313.00
Revenus financiers d'exploitation et produits divers	3	81 437.34	330 591.65
<b>Total des revenus liés à l'assurance et à la prévention des dommages</b>		<b>32 382 858.96</b>	<b>31 624 563.10</b>
Indemnités de dommages incendies et éléments naturels	4	14 781 150.45	10 233 666.80
Indemnités des dommages CIREN	5	691 610.00	-223 504.00
Primes de réassurance	6	3 303 816.00	3 396 283.00
Frais d'évaluation des bâtiments		795 138.15	817 130.80
Charges pour les prestations relatives à l'assurance	7	2 734 574.98	3 432 194.17
<b>Total des charges de l'assurance</b>		<b>22 306 289.58</b>	<b>17 655 770.77</b>
Versement au fonds cantonal des sapeurs-pompiers		981 897.81	690 248.43
Subventions prévention		1 812 665.30	1 987 871.30
Subventions pour la lutte contre les dommages		3 053 491.33	1 886 616.85
Charges pour les prestations de prévention et de défense contre les dommages		1 998 780.50	2 218 272.00
<b>Total des charges de la prévention et de la lutte contre les dommages</b>	8	<b>7 846 834.94</b>	<b>6 783 008.58</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>30 153 124.52</b>	<b>24 438 779.35</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 229 734.44</b>	<b>7 185 783.75</b>
Pertes / revenus des titres et des placements	9	17 374 338.99	-14 771 797.15
Revenus des prêts divers	10	362 018.90	388 906.85
Attribution/prélèvement à la provision pour fluctuations de cours		-10 105 000.00	5 408 000.00
<b>Résultat lié aux opérations de placement</b>		<b>7 631 357.89</b>	<b>-8 974 890.30</b>
Variations des provisions	11	-5 500 000.00	835 620.85
Variations des fonds	12	-4 263 400.00	0.00
<b>Total des variations / attributions aux provisions et aux fonds</b>		<b>-9 763 400.00</b>	<b>835 620.85</b>
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>		<b>97 692.33</b>	<b>-953 485.70</b>

 **Bilan**
**a] Actif**

	<b>Info annexe</b>	<b>31.12.2009 CHF</b>	<b>31.12.2008 CHF</b>
<b>Actif circulant</b>			
Liquidités	13	12 539 857.87	19 184 970.42
Créances envers les assurés	14	88 487.04	165 939.79
Créances envers l'Union Intercantonale de Réassurance	15	159 787.00	353 446.00
Impôt anticipé	16	334 235.44	445 145.88
Autres créances	17	165 438.75	643 359.35
Actifs transitoires	18	208 939.80	148 122.50
Intérêts courus	19	1 581 084.78	1 350 904.14
<b>Total actif circulant</b>		<b>15 077 830.68</b>	<b>22 291 888.08</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
Logiciel informatique		679 716.00	0.00
Titres et placements	20	167 083 417.09	133 990 649.18
Participation Camerimo SA	21	50 000.00	50 000.00
Prêts divers	22	29 589 895.35	34 731 844.50
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>197 403 028.44</b>	<b>168 772 493.68</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>212 480 859.12</b>	<b>191 064 381.76</b>

## ■ Bilan (suite)

b) Passif	Info annexe	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
<b>Fonds étrangers</b>			
<b>Dettes à court terme</b>			
Fournisseurs et créanciers divers		795 643.25	76 192.10
Administration fédérale des contributions	23	13 785.85	19 862.05
Union Inter cantonale de Réassurance	24	1 065 050.00	660 000.00
Passifs transitoires	25	1 564 579.61	1 080 100.53
Primes encaissées d'avance		3 995 776.85	2 290 707.50
Réserve pour dommages en suspens		10 441 860.80	8 743 541.00
<b>Total dettes à court terme</b>		<b>17 876 696.36</b>	<b>12 870 403.18</b>
<b>Provisions à court terme</b>			
Provision pour risques sur prêts		2 000 000.00	2 000 000.00
Provision pour rabais sur primes d'assurance années futures		8 609 903.80	6 290 475.27
<b>Total provisions à court terme</b>		<b>10 609 903.80</b>	<b>8 290 475.27</b>
<b>Provisions et fonds à moyen ou long terme</b>			
Provision pour fluctuations de cours		24 385 000.00	14 280 000.00
Provision CIREN et UIR		26 500 000.00	26 500 000.00
Provision Pool dommages sismiques		16 310 000.00	16 310 000.00
Fonds pour la prévention et la défense contre les dommages	26	8 419 636.17	9 794 972.85
Fonds spécial pour dommages non couverts		200 000.00	200 000.00
Fonds actions spéciales 200 <sup>e</sup> pour la prévention		2 000 000.00	0.00
Fonds de réserve		104 775 000.00	101 511 600.00
<b>Total provisions et fonds à moyen ou long terme</b>		<b>182 589 636.17</b>	<b>168 596 572.85</b>
<b>TOTAL FONDS ETRANGERS</b>		<b>211 076 236.33</b>	<b>189 757 451.30</b>
<b>Fonds propres</b>			
Bénéfice reporté		1 306 930.46	2 260 416.16
Résultat de l'exercice		97 692.33	-953 485.70
<b>Total des fonds propres</b>		<b>1 404 622.79</b>	<b>1 306 930.46</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>212 480 859.12</b>	<b>191 064 381.76</b>

## Annexe aux comptes

### a) Principes d'évaluation et principes comptables

Les comptes annuels de l'ECAP sont établis conformément à la loi suisse selon l'art. 957 ss CO et à la loi cantonale sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB).

Compte tenu de la perception du management quant à l'évolution de la volatilité des marchés, il a été décidé de modifier le principe de calcul de la provision pour fluctuation de cours. Ce changement a conduit à une attribution complémentaire de CHF 5 085 000.- à cette provision.

#### Liquidités

Les soldes des comptes libellés en francs suisses sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les avoirs en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours de change applicables à la date du bilan.

#### Créances et dettes à court terme

Ces éléments sont évalués au bilan à leur valeur nominale.

Une provision est constituée pour le risque de pertes sur les créances envers les assurés.

#### Immobilisations

A l'exception du nouveau logiciel de gestion d'assurances, les achats d'immobilisations tels que le mobilier, les équipements informatiques, les fournilures, les véhicules de fonction et le matériel subventionné (véhicules et matériels) sont enregistrés, pour la totalité de leur valeur d'acquisition, en charge du compte d'exploitation de l'exercice en cours.

#### Titres, placements de capitaux, participations et prêts

Les titres et les placements sont évalués à leur valeur boursière. Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.

Les placements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours de change applicables à la date du bilan.

La participation exclusive à Camérino SA et les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

#### Réserve pour dommages en suspens

La provision représente une évaluation des montants restant à payer sur les sinistres survenus jusqu'à la date du bilan.

L'évaluation est faite pour chaque dossier et une provision subsiste au bilan pour tous les sinistres non clôturés.

La variation de cette provision, enregistrée au compte d'exploitation, distingue les sinistres de l'année de ceux des années précédentes.

#### Provision pour risques sur prêt

La provision couvre le risque lié aux prêts divers.

#### Provision pour rabais sur primes d'assurance années futures

La provision correspond aux rabais sur primes d'assurance qui seront accordés aux assurés de l'ECAP.

#### Autres provisions

Ces provisions sont constituées de charges d'exploitation estimées, devant grever l'exercice comptable.

#### Provision pour fluctuations de cours

La provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les titres et placements financiers figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de cette provision tient compte du type d'actif et de la monnaie de référence.

#### Provision CIREN / UIR

Le risque CIREN découle de l'engagement contractuel relatif aux éléments naturels qui lie l'ECAP à sa réassurance (Union Intercantonale de Réassurance UIR). Cette provision est fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier. La garantie UIR doit permettre de recapitaliser l'UIR en cas de difficulté; elle est fonction du capital assuré de chaque Etablissement Cantonal d'Assurance.

#### Provision Pool dommages sismiques

Cette provision est destinée à couvrir l'engagement de l'ECAP envers le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques.

#### Fonds pour la prévention - défense contre les dommages

Le total du fonds permet d'absorber les investissements prévus en matière de prévention et de défense contre les dommages. Le fonds est reconstruit par les amortissements portés en charge du compte d'exploitation.

#### Fonds spécial pour dommages non couverts

Le fonds est prévu pour absorber l'indemnisation de sinistres particuliers.

#### Fonds de réserve

La détermination du fonds de réserve se base sur un calcul des risques en fonction de la valeur totale assurée du parc immobilier. Cette réserve doit permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

## b) Informations complémentaires concernant le compte d'exploitation

	Exercice 2009 CHF	Exercice 2008 CHF
<b>1 Primes d'assurances et contributions pour la prévention et la lutte contre les dommages</b>		
Primes d'assurance	23 216 035.57	22 435 192.95
Contribution pour la prévention et la lutte contre les dommages	9 087 347.05	8 810 465.50
Rabais accordés aux assurés	-3 180 571.47	-3 083 662.90
Prélèvement à la provision rabais sur primes d'assurance années futures	3 180 571.47	3 083 662.90
<b>Total</b>	<b>32 303 382.62</b>	<b>31 245 658.45</b>
<b>2 Réassurance, part aux indemnités de dommages</b>		
Adaptation d'indemnités incendies des années précédentes	1 698.00	45 929.00
Adaptation d'indemnités éléments naturels des années précédentes	-3 659.00	2 384.00
<b>Total</b>	<b>-1 961.00</b>	<b>48 313.00</b>
<b>3 Revenus financiers et produits divers</b>		
Produits financiers	47 186.94	300 352.75
Revenus divers provenant de prestations de gérance (Camérimo SA)	34 250.40	30 238.90
<b>Total</b>	<b>81 437.34</b>	<b>330 591.65</b>
<b>4 Indemnités de dommages incendies et éléments naturels</b>		
Dommages incendies	9 162 880.00	9 000 000.00
Adaptation de dommages incendies des années précédentes	767 471.00	461 418.00
Recours sur sinistres incendies	-491 582.35	-43 944.20
Dommages éléments naturels	5 576 607.80	1 300 000.00
Adaptation de dommages éléments naturels des années précédentes	-234 226.00	-483 807.00
<b>Total</b>	<b>14 781 150.45</b>	<b>10 233 666.80</b>
<b>5 Indemnités des dommages CIREN</b>		
Adaptation de la participation financière de l'ECAP aux sinistres éléments naturels 2005, 2007, 2009 survenus respectivement en Suisse centrale, dans l'Oberland et dans le canton de Fribourg	<b>691 610.00</b>	<b>-223 504.00</b>
<b>6 Primes de réassurance</b>		
Réassurance incendies	1 167 860.00	1 073 263.00
Réassurance éléments naturels	1 019 956.00	1 195 020.00
Réassurance Pool suisse pour les dommages sismiques	1 116 000.00	1 128 000.00
<b>Total</b>	<b>3 303 816.00</b>	<b>3 396 283.00</b>

suite page 42 &gt;

## b) Informations complémentaires concernant le compte d'exploitation (suite)

	Exercice 2009 CHF	Exercice 2008 CHF
<b>7 Charges pour les prestations relatives à l'assurance</b>		
Cette rubrique regroupe toutes les charges relatives à l'exploitation de l'Etablissement, soit:		
Frais de personnel	3 101 949.75	2 990 450.25
Frais de locaux	250 458.70	243 547.40
Entretien et achat du mobilier	20 865.30	29 359.15
Véhicules	11 037.00	10 825.85
Assurances	1 018.90	1 018.90
Administration et informatique	914 414.33	2 031 719.62
Part des charges d'assurance attribuée aux charges de prévention	-1 565 169.00	-1 874 727.00
<b>Total</b>	<b>2 734 574.98</b>	<b>3 432 194.17</b>
<b>8 Charges de la prévention et de la lutte contre les dommages</b>		
Pour plus de détails, veuillez vous référer au chapitre <i>Subventions</i> du présent rapport, pp 34 ss		
	<b>7 846 834.94</b>	<b>6 783 008.58</b>
<b>9 Revenus des titres et des placements</b>		
Revenus sur les actions et fonds de placements	700 345.80	786 491.47
Revenus sur les obligations	2 728 530.49	3 301 490.69
Gains de cours réalisés sur titres	3 352 900.55	447 083.91
Pertes de cours réalisées sur titres	-791 571.14	-6 811 385.58
Gains de cours non réalisés sur titres	14 060 210.97	2 916 233.51
Pertes de cours non réalisées sur titres	-2 136 213.30	-14 884 354.68
Produits divers sur les titres	16 379.36	21 572.92
Frais de transactions	-31 661.30	-57 957.10
Frais de gestion	-524 582.44	-490 972.29
<b>Total</b>	<b>17 374 338.99</b>	<b>-14 771 797.15</b>
<b>10 Revenus des prêts divers</b>		
Revenus financiers provenant des prêts divers accordés par l'ECAP	<b>362 018.90</b>	<b>388 906.85</b>
<b>11 Variations des provisions</b>		
Variations des autres provisions	0.00	-835 620.85
Attribution à la provision pour rabais sur primes d'assurance années futures	5 500 000.00	0.00
<b>Total</b>	<b>5 500 000.00</b>	<b>-835 620.85</b>
<b>12 Variations des fonds</b>		
Prélèvement au fonds pour la prévention et la défense contre les dommages	-1 000 000.00	0.00
Attribution au fonds actions spéciales 200 <sup>e</sup> pour la prévention	2 000 000.00	0.00
Attribution au fonds de réserve	3 263 400.00	0.00
<b>Total</b>	<b>4 263 400.00</b>	<b>0.00</b>



## c] Informations complémentaires concernant le bilan

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
<b>13 Liquidités</b>		
Caisse	3 654.93	4 021.98
Chèque postal	6 897 791.49	4 980 209.97
Banques	5 638 411.45	14 200 738.47
<b>Total</b>	<b>12 539 857.87</b>	<b>19 184 970.42</b>
<b>14 Créances envers les assurés</b>		
Débiteurs primes	238 487.04	315 939.79
Provision pour risques de pertes	-150 000.00	-150 000.00
<b>Total</b>	<b>88 487.04</b>	<b>165 939.79</b>
<b>15 Créances envers l'Union Intercantonale de Réassurance (UIR)</b>		
Indemnités dues par l'UIR concernant:		
– les dommages incendies	159 787.00	349 787.00
– les dommages éléments naturels	0.00	3 659.00
<b>Total</b>	<b>159 787.00</b>	<b>353 446.00</b>
<b>16 Impôt anticipé</b>		
à récupérer sur les revenus des titres ainsi que des comptes courants bancaires et postaux	<b>334 235.44</b>	<b>445 145.88</b>
<b>17 Autres créances</b>		
Camerimo SA, compte courant	152 157.30	639 989.85
Assurances sociales	8 610.45	3 481.35
Etat de Neuchâtel, compte courant	4 671.00	-111.85
<b>Total</b>	<b>165 438.75</b>	<b>643 359.35</b>
<b>18 Actifs transitoires</b>		
Il s'agit essentiellement de charges payées d'avance	<b>208 939.80</b>	<b>148 122.50</b>
<b>19 Intérêts courus</b>		
Intérêts sur les titres et les placements non réalisés à la date du bilan	<b>1 581 084.78</b>	<b>1 350 904.14</b>
<b>20 Titres et placements</b>		
Titres de type actions / fonds de placement	70 485 098.22	43 657 100.21
Titres de type obligations	96 598 318.87	90 333 548.97
<b>Total</b>	<b>167 083 417.09</b>	<b>133 990 649.18</b>

suite page 44 &gt;

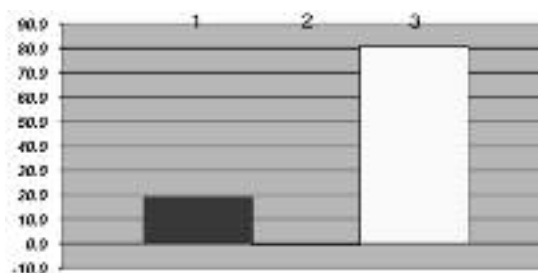
## c) Informations complémentaires concernant le bilan

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
<b>21 Participation Camerimo SA</b>		
Société immobilière d'un capital-actions de CHF 50'000.-, gérée par l'ECAP	<b>50 000.00</b>	<b>50 000.00</b>
<b>22 Prêts divers</b>		
Prêt Camerimo SA	28 009 895.35	32 314 243.70
Prêt Cadbar SA	1 500 000.00	1 500 000.00
Prêt hypothécaire Parking du Port SA	0.00	835 000.00
Autres prêts	80 000.00	82 600.80
<b>Total</b>	<b>29 589 895.35</b>	<b>34 731 844.50</b>
<b>23 Dette envers l'administration fédérale des contributions (AFC)</b>		
Solde du droit de timbre à payer à l'AFC, en relation avec les primes d'assurance	<b>13 785.85</b>	<b>19 862.05</b>
<b>24 Dette envers l'Union Intercantonale de réassurance (UIR)</b>		
Solde à payer à l'UIR en tant que contribution de l'ECAP aux sinistres éléments naturels survenus en 2005, 2007 et 2009	<b>1 065 050.00</b>	<b>660 000.00</b>
<b>25 Passifs transitoires</b>		
Il s'agit de charges à payer à la date du bouclage:		
Contributions aux frais de prévention et de défense incendie	981 897.81	690 248.43
Autres charges	582 681.80	389 852.10
<b>Total</b>	<b>1 564 579.61</b>	<b>1 080 100.53</b>
<b>26 Fonds pour la prévention - défense contre les dommages</b>		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	-9 794 972.85	-10 705 284.25
Ajustement du fonds de prévention des dommages	1 000 000.00	21 352.10
Ajustement du fonds défense incendie	375 336.68	888 959.30
<b>Total</b>	<b>-8 419 636.17</b>	<b>-9 794 972.85</b>

## ❖ Résultats généraux 2009

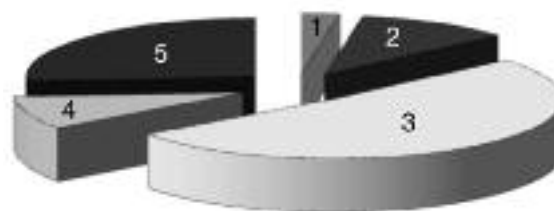
### Source des revenus

	% - Mio CHF	
1 Intérêts des placements et de trésorerie	19.3	7.71
2 Réassurance	0.0	0.00
3 Primes d'assurance et contributions prévention	80.7	32.30
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>40.01</b>



### Répartition des charges

	% - Mio CHF	
1 Frais d'évaluation des bâtiments	2.6	0.80
2 Charges de réassurance	11.00	3.30
3 Indemnités pour sinistres Feu et EN	51.3	15.47
4 Charges pour les prestations d'assurance	9.1	2.73
5 Charge de prévention et lutte dommages	26.0	7.85
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>30.15</b>



 **Camerimo SA**
**BILAN**

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Actif circulant</b>	CHF	CHF
Liquidités	470 621.90	620 286.12
Autres créances	177 238.63	134 762.53
Stocks mazout	37 892.30	21 800.00
Actifs transitoires	0.00	68 310.40
<b>Total actif circulant</b>	<b>685 752.83</b>	<b>845 159.05</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
Immeubles	28 009 895.35	32 314 243.70
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>28 009 895.35</b>	<b>32 314 243.70</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>28 695 648.18</b>	<b>33 159 402.75</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Fonds étrangers</b>		
Autres dettes		
- ECAP, prêt immobilier	28 009 895.35	32 314 243.70
- ECAP, compte courant	152 157.30	639 989.85
Passifs transitoires	106 323.70	20 389.45
Fonds de rénovation et d'entretien	320 786.00	86 265.00
<b>Total fonds étrangers</b>	<b>28 589 162.35</b>	<b>33 060 888.00</b>
<b>Fonds propres</b>		
Capital-actions	50 000.00	50 000.00
Réserve générale	1 000.00	0.00
Bénéfice reporté	47 514.75	42 674.43
Résultat de l'exercice	7 971.08	5 840.32
<b>Total fonds propres</b>	<b>106 485.83</b>	<b>98 514.75</b>
<b>Total du passif</b>	<b>28 695 648.18</b>	<b>33 159 402.75</b>

## COMPTES DE PROFITS ET DE PERTES

	Exercice 2009	Exercice 2008
	CHF	CHF
<b>Produits</b>		
Revenus locatifs	2 342 382.00	2 284 173.82
Recettes diverses	18 845.72	55 404.23
<b>Total des produits</b>	<b>2 361 227.72</b>	<b>2 339 578.05</b>
<b>Charges</b>		
Charges d'immeubles	815 726.59	798 428.13
Autres frais d'exploitation	18 120.40	27 799.20
Amortissements	1 179 000.00	1 181 387.30
<b>Total des charges</b>	<b>2 012 846.99</b>	<b>2 007 614.63</b>
<b>Résultat d'exploitation</b> (avant intérêts et impôts)	<b>348 380.73</b>	<b>331 963.42</b>
Produits/charges financières	-299 275.80	-299 348.10
<b>Résultat (avant impôts)</b>	<b>49 104.93</b>	<b>32 615.32</b>
Impôts	-41 133.85	-26 775.00
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>7 971.08</b>	<b>5 840.32</b>

## Annexe aux comptes annuels

## Valeurs d'assurance incendie

	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Immeuble Place Pury 3, Neuchâtel	2 477 181.00	2 477 181.00
Immeuble Esplanade, La Chaux-de-Fonds	0.00	5 848 279.00
Immeuble Grand'Rue 16, rue Jean-Jacques-Rousseau 2, Môtiers	1 865 000.00	1 599 000.00
Immeuble Rue Pourtalès et Beaux-Arts 13, Neuchâtel	7 248 800.00	7 248 800.00
Immeuble Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2 330 000.00	2 330 000.00
Immeuble Rue Pourtalès 2, Neuchâtel	3 731 000.00	3 731 000.00
Immeuble Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	5 543 200.00	5 543 200.00
Immeuble Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	2 114 944.00	2 114 944.00
Immeuble Place de la Gare 4, Neuchâtel	6 294 476.00	6 294 476.00
Immeuble Faubourg de l'Hôpital 65, Neuchâtel	3 847 752.50	3 847 752.50
Immeuble Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	3 240 747.00	3 240 747.00
Immeuble Rue de la Couronne 3 et 5, Saint-Aubin	2 041 640.00	1 903 368.00
Immeuble Rue du Rafour 5, Saint-Aubin	3 132 010.00	3 132 010.00
<b>TOTAL</b>	<b>43 866 750.50</b>	<b>49 310 757.50</b>

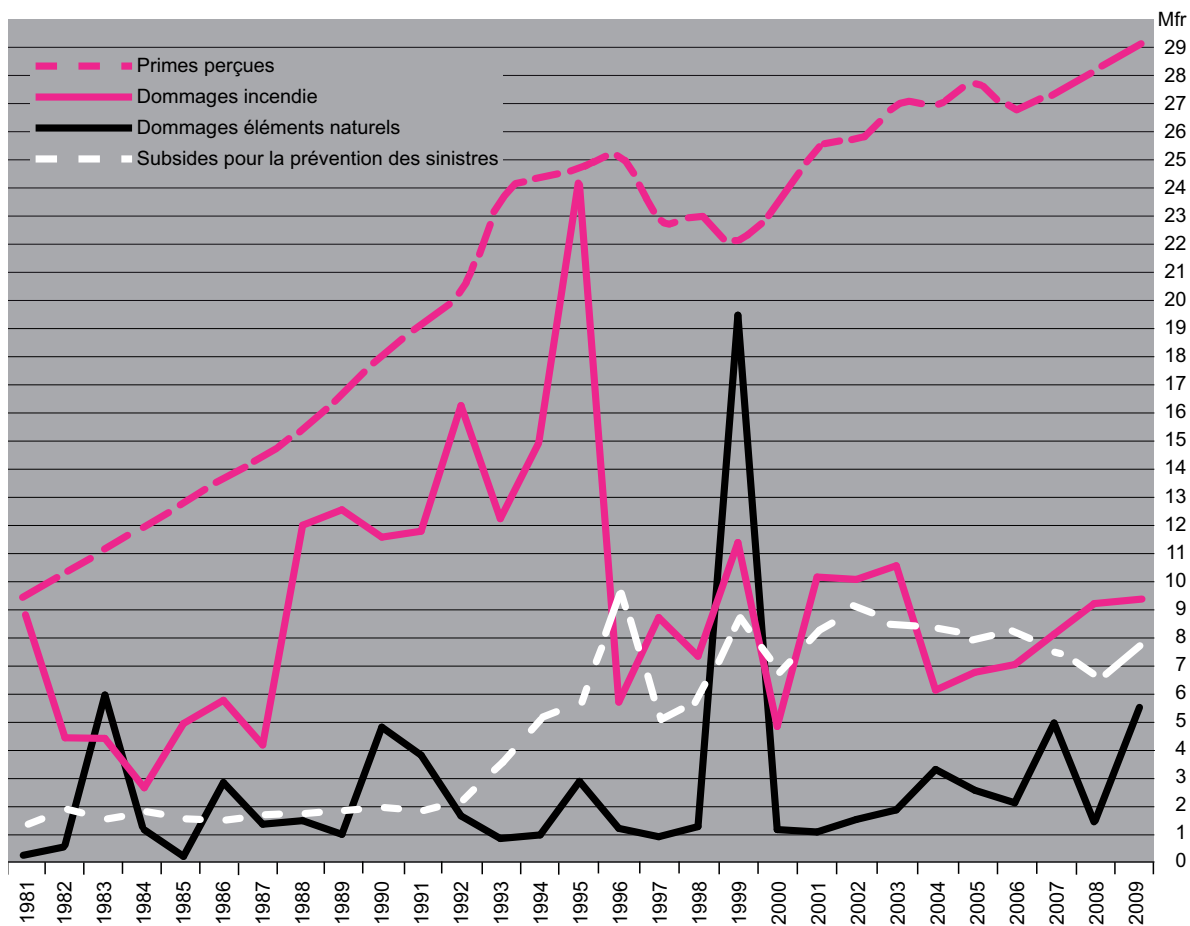
## Analyse des risques

Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été réalisée et formalisée en mars 2010 par la Direction. Cette analyse, également approuvée par le Conseil d'administration, traite des principaux risques auxquels la société est exposée, leurs impacts sur les états financiers et les éventuelles actions à entreprendre pour minimiser ces risques.

## g] Résultats généraux des 25 dernières années

Année	Nombre de bâtiments	Valeur assurée CHF	Primes perçues CHF (y.c. contrib. prévention)	Indemnités incendies CHF	% de la valeur ass.	Indemnités éléments naturels CHF	% de la valeur ass.	Subsides pour la prévention des sinistres CHF	Réserves CHF
1985	38 322	17 920 159 600	12 844 640	4 749 118	0,265	95 438	0,005	1 417 251	51 900 500
1986	38 596	18 895 102 800	13 546 652	5 584 735	0,295	2 728 311	0,144	1 389 445	56 650 000
1987	38 194	20 221 901 500	14 481 501	3 987 577	0,197	1 236 795	0,061	1 585 426	62 550 000
1988	39 330	21 326 164 300	15 352 415	11 843 570	0,555	1 369 865	0,064	1 610 881	66 200 000
1989	39 772	22 986 364 600	16 716 259	12 397 535	0,539	872 354	0,038	1 727 287	70 400 000
1990	40 237	25 628 035 300	18 064 082	11 408 038	0,445	4 700 373	0,183	1 822 482	74 000 000
1991	40 628	27 307 518 000	19 278 373	11 633 163	0,426	3 695 020	0,135	1 734 098	77 300 000
1992	41 160	29 659 591 400	20 533 758	16 122 007	0,543	1 525 000	0,051	2 111 461	80 900 000
1993	41 499	34 023 945 200	23 769 337	12 078 228	0,354	730 713	0,021	3 449 446	89 200 000
1994	42 061	34 708 548 900	24 286 788	14 773 236	0,426	859 269	0,025	5 057 123	97 500 000
1995	42 464	35 388 781 000	24 745 302	24 015 826	0,679	2 759 834	0,078	5 606 850	88 250 000
1996	42 692	36 001 127 200	25 098 797	5 520 069	0,153	1 075 434	0,030	9 503 230	93 250 000
1997	42 965	36 294 274 300	22 819 302	8 535 140	0,235	793 469	0,022	4 974 888	101 050 000
1998	43 261	36 631 830 400	22 992 730	7 150 902	0,195	1 145 837	0,031	5 657 552	108 628 000
1999	43 417	35 240 665 857	22 104 448	11 229 456	0,319	19 432 694	0,551	8 615 825	104 628 000
2000	43 714	35 528 593 091	23 580 290	4 634 958	0,130	1 043 131	0,029	6 655 109	100 828 000
2001	44 122	37 762 069 466	25 454 681	9 989 787	0,265	952 156	0,025	8 177 484	88 828 000
2002	44 207	38 027 335 484	25 737 635	9 907 473	0,261	1 408 471	0,037	9 003 575	88 828 000
2003	44 549	38 479 099 673	27 107 307	10 380 323	0,270	1 752 852	0,046	8 360 987	89 828 000
2004	45 023	39 306 981 210	27 003 220	5 097 655	0,130	3 186 440	0,081	8 240 938	92 037 400
2005	45 386	39 999 928 848	27 743 173	6 575 684	0,164	2 444 354	0,061	7 890 084	97 640 000
2006	45 791	42 510 408 460	26 847 304	6 852 978	0,161	2 005 721	0,047	8 134 625	99 640 000
2007	46 105	43 324 144 807	27 414 103	7 944 049	0,183	4 857 734	0,112	7 360 148	101 511 600
2008	46 389	44 230 681 989	28 162 132	9 034 286	0,204	1 316 534	0,030	6 783 009	101 511 600
2009	46 689	45 649 507 794	29 123 394	9 298 004	0,204	5 658 539	0,124	7 846 835	104 775 000

Remarque: La diminution de la réserve, à fin 1995, résulte de la constitution de la nouvelle provision CIREN (Communauté intercantonale de risques éléments naturels) et à fin 2001 de la provision pour le pool sismique.





## SINISTRES 2009

- 1** C'était l'un des premiers sinistres de l'année et ce fut l'un des plus importants: un canal de fumée non conforme a provoqué un gros feu de combles dans un locatif de Colombier. La violence du brasier a exigé l'évacuation des habitants de l'immeuble et de ceux des deux maisons contigues, dont un home pour personnes âgées. Pas de victime, heureusement, mais des dégâts considérables. (22.1)
- 2** Autre incendie important: celui qui a ravagé une maison et un hangar à Boveresse. Provoqué par des travaux de soudage, ce gros sinistre a généré un tel dégagement de flammes et de fumée qu'il a fallu notamment fermer plusieurs heures durant la route principale H10 voisine. (28.3)
- 3** C'est un acte de malveillance qui est à l'origine de l'incendie qui a complètement détruit un hangar communal et le matériel qu'il contenait à Gorgier. (12.6)
- 4** A Fontaines, un chauffage d'appoint a bouté le feu à un local. (16.4)
- 5** Les importantes chutes de neige et quelques épisodes tempétueux ont provoqué en début d'année de nombreux et souvent importants dégâts aux immeubles. Ce sont des centaines de sinistres qui ont été enregistrés en relation avec le poids et le glissement de la neige sur les toitures ou les dommages causés par le vent, comme ici une ferme mise à mal à Chézard–St-Martin... (4.3)
- 6** ... une remise complètement écrasée à La Brévine... (18.3)
- 7** ... un abri forestier détruit aux Planchettes... (10.2)
- 8** ... une dépendance agricole démolie à Brot-Plamboz... (17.3)
- 9** ...et une autre aux environs de La Chaux-de-Fonds. (9.3)
- 10** Le mois de mai a été particulièrement lourd sur le plan des sinistres feu, en concentrant pas moins de 4 des plus gros incendies de l'année. Le plus important a ravagé un entrepôt de l'entreprise Frigemo à Cressier. Dû à l'imprudence d'un fumeur ayant violé le règlement de l'entreprise, il a mobilisé plus de 100 pompiers, y compris ceux de la raffinerie voisine, ainsi qu'un train d'extinction CFF, et a perturbé le trafic sur la ligne ferroviaire et l'autoroute du Pied du Jura. Il a aussi révélé des lacunes pré-occupantes au niveau des ressources en eau d'extinction sur ce site industriel. (26.5)
- 11** Aux Bayards, c'est un canal de fumée défectueux qui a provoqué la destruction d'un bâtiment agricole. (23.5)
- 12** Une autre ferme a été complètement ravagée par un incendie dû à un acte de malveillance à Montalchez. (10.5)

## SINISTRES 2009





5



6



8



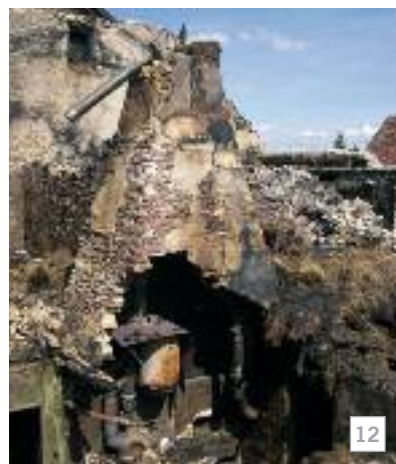
7



9









photos D. Kocher

Construite en 1777, la Maison des chats, ou maison Petitpierre, à Boveresse s'est ouverte depuis fin 2009 à une nouvelle vocation: celle d'illustrer, à côté d'autres hauts lieux, la saga de l'absinthe. Elle abrite désormais, derrière sa belle façade baroque, une distillerie artisanale de «Fée verte» et son jardin à la française, rénové avec la collaboration du canton et de Patrimoine suisse, est dédié à la culture des plantes aromatiques qui entrent dans la composition de la boisson emblématique du Val-de-Travers. Un bel exemple de préservation «vivante» du patrimoine, en partenariat public-privé. **> Lire en page 2**

[www.ecap-ne.ch](http://www.ecap-ne.ch)



Neuchâtel

Ensemble protégeons nos maisons